

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm et publ. (039) 310 87 CCP 23 313
Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10-8300 - Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4,50,
3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.— LE NUMÉRO 30 ct. - Directeur: René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Billet fribourgeois: L'approche du suffrage féminin

Le Grand Conseil fribourgeois vient d'adopter un décret ouvrant le processus d'une révision constitutionnelle en vue de l'introduction du suffrage féminin.

Dans notre canton, la procédure de révision constitutionnelle est particulièrement longue et compliquée. Il est nécessaire, en vertu des dispositions actuellement valables, d'obtenir par une votation populaire, l'autorisation préalable avant que le Grand Conseil ne puisse aborder le fond du problème. Pour le moment, c'est de cette première phase qu'il s'agit, le décret adopté a pour but l'ouverture d'un premier scrutin demandant au peuple de se prononcer sur l'éventualité de la révision de trois articles de la Constitution du canton de Fribourg, ceci en vue de l'introduction du suffrage féminin.

Cette première consultation sera déterminante, car en fait le vote des citoyens signifiera soit le feu vert, soit le stop sur la route du droit de vote et d'éligibilité des femmes.

Ensuite, si un vote positif est acquis, la route sera encore longue, quoique plus roulante. En deux débats, séparés par un intervalle de six mois, le Grand Conseil devra adopter les nouveaux textes constitutionnels.

Enfin, la dernière étape sera une nouvelle consultation populaire au cours de laquelle les citoyens devront approuver ou refuser les nouveaux articles constitutionnels. Mais, il ne paraît guère probable qu'après un premier vote positif, les citoyens se

déjugent en votant dans un sens opposé moins d'un an après. D'autant plus que jour après jour l'idée du suffrage féminin rallie de nouveaux adhérents.

Si l'idée est en progrès, nous devons nous en réjouir sans réserves, car elle fut lancée en Suisse à l'occasion de la grève générale de 1918, par le Comité d'Oiten formé par des responsables de l'Union syndicale suisse et du Parti socialiste.

Aujourd'hui, après plus de 50 ans, les socialistes fribourgeois sont doublement fidèles: d'abord au principe du suffrage féminin et à la lutte qu'il implique, ensuite à la mémoire de ceux qui lancèrent cette revendication et qui durent faire face, ne l'oublions pas, aux foudres de la justice militaire!

Les socialistes fribourgeois sont aussi heureux de tous les appuis, si tardifs soient-ils, venant se joindre dans ce vaste mouvement en faveur de la justice pour la femme.

Les temps ont changés en 50 ans. Le progrès de la science et de la technique ont complètement bouleversé le rythme et le style de la vie. Le rôle de la femme dans la société n'est plus le même. Sans le concours des femmes, notre économie nationale ne pourrait jamais se maintenir à son niveau actuel, notre standard de vie se réduirait dans une proportion catastrophique.

Un bon tiers de tous les employés sont maintenant occupés par des personnes du sexe dit faible. (Cette der-

nière appellation n'est-elle pas une autre injustice?) Cet apport économique entraîne naturellement un apport fiscal correspondant, sans lequel nos finances cantonales seraient gravement compromises.

Dans les domaines de l'éducation et de l'instruction, l'apport féminin est également inestimable. Comme mère, elle donne à leurs enfants, l'éducation de base, dont les résultats auront des répercussions tout au long de la vie de ces derniers. Comme jardinières d'enfants, institutrices ou professeurs, elles concourent à l'éducation des générations montantes.

Il est donc parfaitement établi que le rôle de la femme déborde aujourd'hui largement du cadre familial qui lui était traditionnellement réservé. Jadis, dans la famille, personne ne contestait à la femme le droit de donner son avis à propos des problèmes qui engageaient l'avenir familial.

Il serait paradoxal de contester aujourd'hui ce même droit aux femmes, alors qu'elles rendent à nos communautés nationales et cantonales des services inestimables.

Il y a quelques années, durant un débat pour l'introduction du suffrage féminin, un député fribourgeois justifiait son opposition en affirmant que la femme avait plus besoin d'amour que du droit de vote!

N'y a-t-il pas précisément de meilleure façon de prouver notre amour aux femmes que de leur accorder la plus élémentaire des justices.

JEAN RIESEN.

« Apollo 10 », vedette de la télévision



Pour les millions de téléspectateurs américains, « Apollo 10 » est la grande vedette de l'heure. En effet, depuis son départ, et cette nuit encore lors de sa mise sur orbite lunaire, l'équipage d'« Apollo » diffuse un reportage télévisé en couleurs de son voyage. Compte tenu de la distance, la qualité des images est remarquable, paraît-il. Notre photo: Tom Stafford dans sa capsule, tel qu'il est apparu « en direct » sur le petit écran.

DERNIÈRE PAGE

Lausanne: Jugement d'un « objecteur-patriote » jurassien

Le Tribunal de division 2, présidé par le colonel William Lenoir, a jugé mercredi dans une salle du Tribunal fédéral, à Lausanne, l'un des « objecteurs-patriotes » jurassiens qui avaient abandonné leurs effets militaires le 22 mars devant ce même tribunal, le soldat Daniel Kummer, ouvrier d'usine à Malleray, motocycliste dans une compagnie de renseignements.

Il l'a condamné à 45 jours d'emprisonnement ferme, transformés en arrêts répressifs, pour avoir désobéi à un ordre de marche pour un cours de répétition en janvier (avec trois autres jeunes Jurassiens), refusé un ordre de l'autorité militaire du canton de Berne de regagner son unité, abandonné ses effets militaires et enfin refusé de les reprendre à l'arsenal.

Coup de théâtre: tandis que l'accusé répétait devant les juges la thèse des autonomistes jurassiens et que l'auditeur s'en tenait aux dispositions de Code pénal, le poète Alexandre Voisard, défenseur du prévenu, annonça qu'un Jurassien ayant grade d'officier se joignait pour la première

fois aux « objecteurs-patriotes », et il déposa devant la cour le livret de service abandonné par le premier-lieutenant Cuttat, frère de l'écrivain Jean Cuttat.

L'audience a été mouvementée, de nombreux Jurassiens qui n'avaient pas trouvé place dans la salle manifestant dans les corridors par des chants et des cris « Jura libre ». Finalement, la police intervint pour expulser les manifestants, mais tout se déroula sans violence.

Le tribunal a ensuite jugé un autre Jurassien, mais objecteur de conscience pour des motifs religieux, le soldat sanitaire Jean-Marie Berberat, mécanicien aux Breuleux. Celui-ci avait déjà été condamné une première fois à trois mois d'arrêts répressifs avec sursis pendant trois ans. Ayant refusé de répondre à un nouvel ordre de marche, il est condamné cette fois à trois mois d'emprisonnement ferme et à l'exclusion de l'armée. « C'est dégueulasse », s'est alors exclamé une fille dans le public, et elle fut aussitôt emmenée par des agents.

Conseil fédéral: Subsidés importants

Le Conseil fédéral a approuvé mercredi une série de messages de portée considérable, dont on connaîtra toutefois le détail qu'au moment de leur publication. Il s'agit notamment du nouveau crédit pour la coopération technique (180 millions de francs pour trois ans, soit une augmentation de 50%), d'une subvention à l'Etat de Genève pour ses obligations en tant que centre international (30 millions en six ans) et d'une modification de la loi sur le cinéma (subsidés pour les films à scénario). Le Conseil fédéral s'est de nouveau entretenu des diverses possibilités d'assurer la protection des locataires. Les propositions qu'il va faire en prévision de la session parlementaire seront rendues publiques cette semaine encore. M. Gnaegi, chef du DMF, a présenté un rapport intermédiaire sur l'acquisition d'un nouveau type d'avion. Mais aucune décision n'est prise quant au choix du modèle. Notons enfin que le Conseil fédéral a reçu un exemplaire du rapport de la Commission Petitpierre sur le Jura.



M. Jonas a quitté la Suisse

Le président autrichien Jonas a quitté hier la Suisse après une visite officielle de trois jours. Juste avant son départ, il s'était encore rendu à Wettingen (AG) où est enterré le défunt maire de Bienne, M. O. Kunz, grand ami de Vienne. Notre photo: M. Jonas (à gauche) lors de sa réception en Argovie. Le ministre autrichien des Affaires étrangères, M. K. Waldheim, est, lui, resté en Suisse avec sa femme pour y passer des vacances.

Cela s'est passé dans notre pays

Deux hommes asphyxiés dans un silo

Deux personnes ont été tuées mercredi au cours d'un accident qui s'est produit dans un silo appartenant à M. P. Balsiger de Niderscherli près de Koeniz (BE). M. H. Staehli, employé de M. Balsiger, était occupé dans un silo ouvert. Asphyxié par les gaz il perdit connaissance et tomba dans le silo. L'agriculteur voulut sauver l'infortuné à l'aide d'une échelle. Respirant également des gaz, il tomba à son tour à l'intérieur du silo. Tous les deux ont perdu la vie. L'épouse du paysan voulut sauver son mari mais elle respira aussi ces gaz et réussit à chercher de l'aide avant de perdre connaissance.

■ **ON CHERCHE DU PÉTROLE**, désormais, dans le canton de Berne. Ces recherches géologiques dureront plusieurs années et coûteront au total 20 millions de francs. C'est un consortium bernois qui a entrepris ces travaux, en collaboration avec la nouvelle filiale bernoise d'une société pétrolière française.

■ **UN MOTOCYCLISTE**, M. Gibert Martignier, 48 ans, employé CFF, à Eclepens, roulait mardi après midi entre Daillens et Eclepens, quand il fit un écart à gauche au moment où un fourgon le dépassait. Relevé avec une fracture ouverte de la jambe gauche, il fut transporté à l'Hôpital de Saint-Loup. Alors que rien apparemment ne laissait prévoir une issue fatale, M Martignier est mort dans la nuit de mardi à mercredi.

■ **HAPPÉ PAR UNE VOITURE**, le petit T. Schmid, 7 ans, qui roulait à trottinette hier à Widen-Mutschellen (AG), a été mortellement blessé.

■ **« L'AMENDE D'ORDRE »** va être instituée par le Conseil fédéral, si les Chambres donnent leur accord. Il s'agit de petites amendes payables immédiatement et sans procès-verbal aux agents en cas d'infraction mineure. Pour les amendes de 20 à 100 fr., l'agent devra dresser procès-verbal, mais le contrevenant pourra s'acquitter dans les cinq jours. Dans tous les cas, cependant, on peut refuser la peine, et la procédure normale sera alors appliquée. Ces « amendes d'ordre » doivent, explique Berne, décharger les autorités et les juges des « cas-bagatelle » toujours plus nombreux.

■ **UN NOUVEAU CAS DE RAGE** a été décelé à Pfaeffikon (ZH), où un renard contaminé a été abattu.

■ **APRÈS L'AVALANCHE** qui avait tué, le 23 avril dans le Fextal (GR) trois soldats de la Div. mont. 12, l'enquête menée par le DMF permet d'établir qu'aucune erreur ou imprudence humaine n'a pu être la cause de cet accident.

■ **QUATORZE MILLIONS DE DÉFICIT**: c'est le résultat des comptes 1968 des CFF, alors que le budget prévoyait l'équilibre. Dans leur rapport au Conseil fédéral, les CFF se montrent cependant confiants en l'avenir, mais à la condition expresse que le Conseil fédéral mette en pratique la conception globale de la politique des transports, dont il a approuvé le principe.

■ **LE CONGRÈS DE L'USAM** (Union suisse des arts et métiers) a pris fin mercredi matin à Montreux. Dans son exposé, M. K. Hackhofer, président de l'USAM s'est attaché à décrire la position de l'artisanat et de l'industrie face à l'économie de l'avenir. Il a également commenté le point de vue de ce milieu quant aux problèmes politiques actuels. Un point de vue réactionnaire, bien entendu.

■ **L'HOMME QUI AVAIT POIGNARDÉ**, dimanche soir à Genève, une jeune employée de pharmacie de 22 ans, en pleine rue, s'est constitué prisonnier hier. Il s'agit d'un Suisse de 24 ans, expulsé de Genève. Il a déclaré qu'il avait eu un coup de colère... Il a été inculpé de tentative de meurtre.



VILLE DU LOCLE

SERVICE DES BALAYURES

Le public est avisé que le service d'enlèvement des ordures ménagères sera supprimé le lundi 26 mai 1969 (Pentecôte).

Le service fonctionnera dans toute la ville le mardi 27 mai 1969, dès 7 h.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957, met à l'enquête publique les projets suivants: AVENUE CHARLES-NAINE 36: TREMPERA S. A. (M. Marc Von Allmen, architecte à Neuchâtel): agrandissement de l'Usine existante, création de 4 ateliers et de 2 bureaux. RUE JARDINIÈRE 158-160: VOUARD MACHINES CO. S. A. (M. Marc Von Allmen, architecte à Neuchâtel): création, entre les bâtiments existants, d'un atelier, bureaux, salle de conférence et passage souterrain pour piétons, sous la nouvelle construction érigée sur la rue du Centenaire. Les plans peuvent être consultés au Bureau de la Police du feu et des constructions, 2^e étage, Marché 18, du 13 au 31 mai 1969.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié, adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus. CONSEIL COMMUNAL



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IMIER

VOTATION FÉDÉRALE des 30, 31 mai et 1^{er} juin 1969

Les électeurs de la circonscription de Saint-Imier sont convoqués pour les vendredi 30 mai, samedi 31 mai et dimanche 1^{er} juin 1969, afin de se prononcer sur l'objet suivant:

Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales.

Les opérations de vote se feront à l'urne, au rez-de-chaussée de l'ancien collège secondaire, rue Agassiz, le vendredi 30 mai, de 18 à 20 h., le samedi 31 mai, de 18 à 22 h., et le dimanche 1^{er} juin, de 10 à 14 h.

Un bureau de vote sera également ouvert à la gare CFF, le samedi 31 mai, de 11 à 14 h.

Les bureaux de La Chaux-d'Abel et des Pontins fonctionneront le dimanche 1^{er} juin, de 10 à 12 h.

Les militaires qui entrent en service avant le 30 mai peuvent voter au secrétariat municipal, pendant les heures de bureau, en présentant leur carte d'électeur et leur ordre de marche.

Bureau de vote du village: Président: M. Bernard Godat.

Bureau de vote de La Chaux-d'Abel: Président: M. Henri Amstutz.

Bureau de vote des Pontins: Président: M. Roland Gfeller.

Le registre des votants sera déposé au secrétariat municipal, à la disposition des électeurs qui voudraient le consulter, jusqu'au 29 mai. Les ayants droit au vote qui, jusqu'à cette date, ne seraient pas en possession de leur carte d'électeur, peuvent la réclamer au secrétariat municipal, personnellement ou par écrit, jusqu'au 29 mai 1969, à 18 h. 15.

Saint-Imier, le 20 mai 1969.

CONSEIL MUNICIPAL

L'heure approche!



POMPES FUNEBRES Tél. (039) 5 43 64

ARNOLD WÄLTI

LA CHAUX-DE-FONDS Epargne 20 Jour et nuit Cercueils - Formalités - Transports Prix modérés

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

21 mai 1969

Naissances

Schneider Anouk-Yvette, fille de Charles-Arnold, commerçant, et de Louise-Olympe née Wagnon.

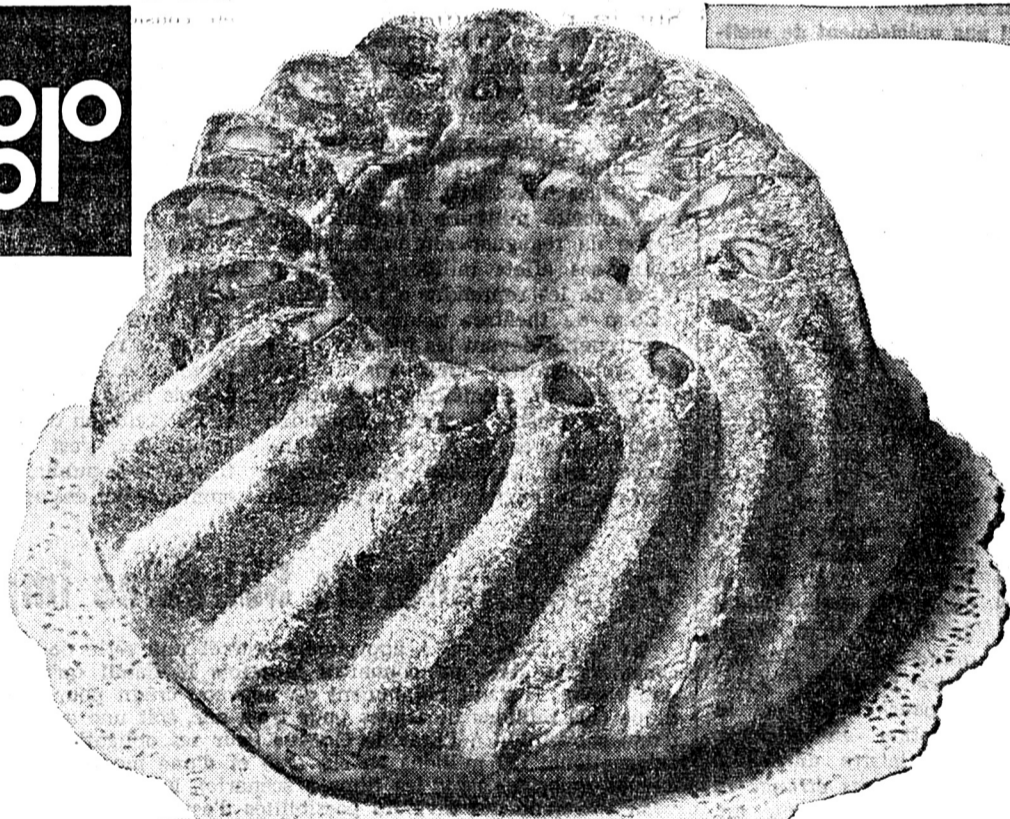
Billoz Catherine-Nicole, fille de Michel-Joseph-Bernard, employé PTT, et de Marie-Antoinette-Thérèse née Rast.

Promesse de mariage

Piffaretti François-Michel, peintre, et Cannonne Claudine-Thérèse-Madeleine.

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes Achat vente échange - Librairie place du Marché tél 2 33 72.



JEUDI J'ACHÈTE...

un GOUGELHOPF RAISINS

POUR 1.90 SEULEMENT!

AVEC TIMBRES COOP

VENDREDI

TOURTE AU KIRSCH

3.—

AVEC TIMBRES COOP

SAMEDI

TORTUE

PAIN DU DIMANCHE

1.50

SALAMI EXTRA

TYPE ITALIEN

les 450 g.

7.80

Chocolat ARNI

2 TABLETTES POUR

1.60

au lieu de 2.10

COOP 1968: Vers un nouveau siècle au service des consommateurs

L'année 1968 marqua les 100 ans d'existence de Coop Genève, 100 ans au service des coopérateurs. A cette occasion, Coop Genève lança de multiples actions en faveur de ses coopérateurs. Les escomptes distribués s'élevèrent d'ailleurs à près de 8% des ventes totales de l'entreprise.

Alors qu'elle entre dans un nouveau siècle d'existence, Coop Genève s'avère plus dynamique que jamais. Malgré les répercussions des événements de mai en France, qui ont freiné les possibilités d'achats des frontaliers, malgré le ralentissement de l'accroissement de la consommation privée en Suisse, son chiffre d'affaires augmente de 2,54%.

Concentration, modernisation, efficacité toujours plus grande marquent cette évolution. Au moment où le développement économique tend à concentrer le pouvoir économique entre les mains de certains, le rôle de Coop Genève demeure plus important que jamais: servir le consommateur dans le respect du producteur.

Bonne route à Coop Genève et à l'ensemble du mouvement coopératif suisse.
Pierre WYSS-CHODAT.

La conjoncture économique et le commerce de détail

Les constatations que l'on peut faire sur l'évolution de la conjoncture en Suisse et, à travers elle, sur les affaires du commerce de détail, sont de divers ordres. D'un côté, les chiffres officiels de l'année 1968 démontrent une certaine reprise économique par rapport à 1967, se traduisant par une progression du produit national brut (croissance réelle de + 3,5% contre 1,9% en 1967), ce dernier recouvrant toutes les activités du pays. D'un autre côté, en revanche, la consommation privée est à la remorque. En réalité, il faut remonter plus loin dans le temps et considérer les changements antérieurs qui révèlent ce que nous avons déjà constaté, à savoir que la période de vaches grasses, jusqu'à 1964, est révolue.

Temps de mutation

Nous vivons des temps de mutation. En 1968, se penchant sur des problèmes généraux, le Conseil fédéral abordait le volet économique de notre vie nationale. Certaines de ces déclarations méritent d'être rappelées ici.

Le Suisse a triplé son pouvoir d'achat depuis le début du siècle, compte tenu de l'augmentation du revenu national, de 3 à 60 milliards, et de l'accroissement du nombre des habitants du pays, qui a passé de 3 à 6 millions. En 1930, il n'y avait que 56 000 voitures en circulation, il y en a aujourd'hui plus d'un million. La même évolution se retrouve pour le téléphone, la radio et la télévision, les armoires frigorifiques et les machines à laver, les salles de bains et le chauffage au mazout, en un mot pour tous les biens qui contribuent à assouvir des besoins qui, il y a une génération, n'étaient que secondaires. Il ressort donc de manière frappante et indéniable de ces déclarations officielles que le niveau de vie de notre population s'est sensiblement amélioré.

Synthèse

Si nous devons tirer une synthèse des signes apparents de cette image économique, au cours du dernier exercice, il importerait de relever que : — sur le marché monétaire, les taux

d'intérêt n'ont pas marqué de tendance définie; on peut noter une très grande fermeté du marché des émissions d'emprunts suisses et étrangers;

- le secteur de la construction a connu une nette reprise; d'après les autorisations délivrées, il apparaît que c'est surtout la construction de logements qui tient la tête; la demande est loin d'être satisfaite;
- pour l'ensemble du pays — hélas, ce n'est pas le cas à Genève — l'année 1968 a été favorable au tourisme et dépasse même 1967 quant au nombre des nuitées; le premier semestre a été beaucoup plus favorable que le second;
- les effectifs de main-d'œuvre étrangère se sont stabilisés à la suite des mesures prises par le Conseil fédéral; une nouvelle réduction de 3% de la main-d'œuvre sous contrôle a été opérée en 1968;
- le commerce extérieur a été caractérisé par une forte expansion, les exportations ayant augmenté de 14,4% et les importations de + 9,2%; il en résulte que le déficit de la balance commerciale, de l'ordre de 2421 millions en 1967 a été ramené à 1779 millions cette année-ci. A remarquer que dans les échanges avec l'Europe, nos exportations vers les pays de l'AELE (Association européenne de libre échange) n'ont progressé que de 10,5%, alors que celles à destination des six pays du Marché commun se sont accrues de 15,3%;
- la montée des prix s'est nettement ralentie par rapport aux années passées; en effet, l'indice des prix à la consommation a progressé de 2,2% en regard de l'année précédente (+ 3,5% en 1967 et + 4,6% en 1966). La grande partie de la hausse provient des services, soit des secteurs suivants: loyers + 7,2%, transports publics + 8,8% taxes postales et chemins de fer en particulier, santé et soins corporels + 5,6%.

Commerce de détail

Ayant procédé à cette brève analyse générale, revenons aux problèmes du commerce de détail, qui sont extérieurs cités plus haut soient dans leur ensemble assez encourageants, il n'en a pas été de même pour le commerce de détail, pour lequel l'année 1968 n'a pas été favorable. La faiblesse de la demande intérieure a ralenti considérablement l'expansion normale du chiffre d'affaires global; il suffit de citer l'indice de progression très faible publié par l'Ofiamt (+ 3,9%) pour conclure, à vues humaines, que les ventes du commerce de détail ne suivent qu'avec retard l'évolution de la conjoncture.

Encore plus compétitifs

La chute des prix imposés sur de nombreux articles et l'apparition de nouvelles formes de distribution ont ouvert la porte à une lutte concurrentielle extrêmement dure. Ces phé-

Liaisons coopératives

Sur le plan genevois

Parmi les suggestions exprimées, à l'occasion de l'année du centenaire, il nous plaît de mentionner l'initiative de notre société, de recréer des liens plus étroits entre les coopératives de toute nature qui déploient leur activité en notre cité. Ce fut ainsi l'occasion de réunir, pour une visite des Grands Magasins Aux Epis d'Or, les responsables des coopératives genevoises; une telle manifestation nous paraît ouvrir la porte sur des relations plus suivies au cours desquelles pourront être traités les problèmes intéressants en commun les entreprises du mouvement coopératif. Il suffit de citer le projet de modification de la loi fiscale genevoise concernant les coopératives, actuellement à l'étude, pour se convaincre et se réjouir qu'il sera nécessaire de mettre sur pied des consultations au niveau des organes dirigeants de nos coopératives locales.

Sur le plan romand

Dans un mouvement d'idées et d'actions tel que le nôtre, conçu à l'image de la démocratie, les assemblées de la Fédération régionale I, qui groupent les coopératives de Fribourg, de Genève, du Valais et de Vaud, donnent la possibilité, deux fois par an, aux délégués romands de prendre contact avec les représentants de l'Union centrale et d'approfondir certains aspects des activités du mouvement coopératif suisse. Ce fut le cas en 1968 à Vevey au printemps et à Veyrier pendant l'automne. Il convient ici de relever l'essor constant des coopératives à buts spéciaux, telles que la Banque Centrale Coopérative avec sa succursale à Genève, Coop-Vie, société d'assurance qui vient d'ouvrir une agence permanente en nos Grands Magasins Aux Epis d'Or; il en est de même des communautés de travail, constituées pour favoriser le crédit Coop, pour unifier l'émission des timbres-escomptes ou encore pour gérer la Caisse d'allocations familiales. Cette dernière, qui fêta en 1968, ses 25 ans d'activité, a tenu ses assises annuelles en notre ville. Depuis un quart de siècle, cette institution travaille au profit des coopératives des quatre cantons romands qui y sont affiliés et accorde aux employés de nos sociétés des prestations familiales pour leurs enfants, qui dépassent largement les allocations légales en vigueur.

nomènes auxquels nous devons faire face avec réalisme exigent de notre entreprise, comme du mouvement coopératif suisse tout entier, un nouvel effort dans le sens d'une concentration, d'une rationalisation des moyens à disposition et d'une politique commerciale encore plus compétitive.

Marche en avant

Il faut que nous restions optimistes; si la reprise économique s'affirme et que les nouveaux impôts annoncés n'entraînent pas une certaine retenue dans la consommation, les entreprises du commerce de détail reprendront, sans aucun doute, leur marche en avant. Coop Genève en est consciente, c'est pourquoi nous mettrons tout en œuvre pour activer notre rythme de progression, tout en maintenant la notion de service au consommateur qui motive les buts et les tâches de toute coopérative digne de ce nom.

Sur le plan suisse

L'Union Suisse des Coopératives de Consommation (USC) qui a tenu son congrès annuel à Genève, en juin 1968, se trouve face à des tâches essentielles dont on peut dire qu'elles sont le reflet de l'évolution de l'économie suisse et européenne.

Créé vers la fin du siècle dernier, le mouvement coopératif a traversé à maintes reprises des temps troublés, faisant face avec succès à la pression des événements. Aujourd'hui, chez nous comme à l'étranger, il doit se mesurer avec une concurrence accrue, d'où la concentration indispensable des forces humaines et des ressources financières propre à développer encore et à rendre plus rentables ses organisations de distribution.

Cette planification à long terme qui trouve son expression dans la fusion des sociétés est à l'ordre du jour. Elle doit aboutir d'ici 1975 à un groupe Coop comprenant en Suisse 33 sociétés coopératives régionales. La mise en œuvre d'un tel plan n'est pas une mince affaire; elle implique la prise en considération de très nombreux facteurs interdépendants du point de vue de la politique du personnel, du financement, du marketing, de l'approvisionnement, de l'administration et de la planification du front de vente. Ainsi que le rappelait, récemment, un excellent article de la «Revue d'Economie d'Entreprise», tout laisse à penser que la transformation des structures dans le sens d'une modernisation et d'une plus grande efficacité constitue bien la tâche des coopérateurs d'aujourd'hui. En donnant à l'idéal qu'ils préconisent une seconde jeunesse, ils rendent à la première vague des pionniers un hommage digne d'eux.

Comme on le conçoit, le but de tout notre mouvement doit s'inspirer d'une politique d'entreprise qui lui soit propre, moderne et dynamique. Nos organismes coopératifs gagneront à se différencier, de manière visible et avantageuse, des autres partenaires du marché suisse.

Dans cette voie, il s'agit de trouver et de suivre des critères qui conviennent à la plus grande masse des citoyens.

En 1968, l'USC a réalisé un chiffre d'affaires de 1 466 102 000 fr. au prix de gros, en augmentation de 4,7% sur l'année précédente. Ses sociétés affiliées ont, parallèlement, développé leurs ventes au détail de 4%, atteignant un montant global de 2 milliards 412 800 000 fr.

(Extraits du 101^e rapport annuel de Coop Genève.)

La F.H. rend compte de son activité

Du rapport de gestion 1968 de la Fédération horlogère suisse (F.H.) nous tirons les renseignements suivants:

RÉFORME DES STRUCTURES

1968 comptera, pour la Fédération horlogère, parmi les années importantes puisqu'elle a vu une réforme en profondeur des structures internes de cette organisation professionnelle. Un certain nombre de considérations ont conduit à une nécessaire évolution. En premier lieu, la suppression du régime du permis de fabrication, d'une part, et le retour aux libertés économiques, d'autre part, dont les conséquences, depuis 1966, ont été profondes et importantes, ont com-

plètement transformé la situation de l'industrie horlogère suisse. En outre, la technique horlogère évolue rapidement depuis le perfectionnement de la montre mécanique et l'apparition de l'électronique et de la montre à quartz. L'automatisation est introduite massivement dans la production industrielle et les marchés se développent toujours davantage.

Dorénavant, chaque entreprise est membre de la F.H. en tant que telle et se voit accorder la possibilité de s'exprimer directement. Chaque entreprise, ou groupe d'entreprises, désigne un nombre de délégués proportionnel à son importance économique.

(Suite en septième page)

L'heure approche!

nouveau:
prix dis.....
tous ... jours
... tous
... magasins Coop

coop
-oio

VF682

Je suis fou de Virginie...



*Elle est jeune
racée
pleine d'esprit
avec
ce goût français
qui est le vrai
"bon goût"*

*Virginie
une cigarette
qui plaît
aux hommes!
avec
ou sans filtre
Fr. 1.-*

PIANO

A VENDRE beau piano à l'état de neuf, une armoire à 3 portes pour habits et linges; le tout, bas prix; urgent.
Tél. (039) 2 75 68.



AUX MAGASINS DE
COMESTIBLES

Serre 59

et CHARLES-NAINE 7

IL SERA VENDU:

Belles palées et
bondelles vidées
Filets de soles
Filets de carrelets
Filets de dorschs
Cabillauds
Truites et
brochets vivants
Beaux poulets
de Houdan frais
Beaux poulets
hollandais frais
le kilo, 6.50
Beaux petits coqs
du pays
Belles poules
Beaux lapins
frais du pays
Cuisses de
grenouilles

Se recommande:

F. MOSER
Tél (039) 2 24 54

On porte
à domicile

Au printemps!



Circulan vous soulage et combatte avec succès les troubles circulatoires! Circulan chez votre pharmacien et droguiste
1 litre Fr. 20 55 11.25, 4.95.

**Soutenez les
annonceurs
de votre
journal!**

Jérémias Gotthelf Heur et Malheur d'un Maître d'Ecole

51

CHAPITRE XVII

MA VISITE AU PASTEUR

C'est toujours pour les paroissiens un événement important qu'une visite à leur pasteur; c'était particulièrement le cas pour moi, jeune et timide maître d'école. On est singulièrement impressionné à l'aspect de la maison construite en pierre, en soulevant le marteau de la porte, en voyant apparaître l'habit noir de l'ecclésiastique.

Le pasteur lui-même apparaît au jeune visi-

teur entouré d'une nuée éclatante de puissance et de dignité. On le sait jamais quels éclairs et quels tonnerres sortiront de ce nuage, c'est-à-dire si le temps est ou non à l'orage. Mais on éprouve aussi une joie diabolique à voir quelque chose d'humain percer au travers de ce nuage. Et pourtant on renonce difficilement à cette crainte secrète; on tient à ce nuage comme on aime entendre une histoire de revenants. C'est au point que, lorsque le pasteur s'avise de se dépouiller de ce nimbe inutile ou d'en sortir, les gens jettent les hauts cris et l'accusent de sacrilège et d'irréligion. Faut-il donc que l'Eglise et le christianisme aient besoin de s'entourer de ce nuage mystérieux et terrible, prêt à faire jaillir les éclairs et la foudre? Pourquoi ne pas s'en tenir aux belles et saintes vertus humaines, au bienfaisant amour de Dieu? Mais, nous sommes avides d'émotions; nous préférons trembler comme l'enfant, plutôt que d'être comme lui aimables et innocents.

Un soir donc, je me mis en route à pas lents. Plus j'approchais du presbytère, plus ma marche se ralentissait et ce fut le cœur palpitant d'émotion que je frappai à la porte; j'attendis longtemps; rien ne remuait à l'intérieur. Je me hasardai à frapper une seconde fois. Une servante arriva, la bouche pleine et m'interpella en grommelant:

— Qu'avez-vous donc de si pressant que vous ne puissiez pas me laisser souper en paix?

— Je voudrais voir le pasteur.

— Le pasteur prend son café, dit-elle en levant vers moi son nez barbouillé de suie. Attendez qu'il ait fini. Cela n'a pas le sens commun de venir toujours au moment des repas; les gens feraient bien de s'en souvenir.

Je continuai à attendre. Tout à coup, deux enfants se précipitèrent dehors, se plantèrent devant moi sans m'adresser un mot de bienvenue, se mirent à me considérer de tous les côtés en me demandant qui j'étais, ce que je voulais et si j'avais essuyé mes souliers. «La maman, ajouta l'un d'eux, a dit que c'est bien malhonnête de ne pas laisser papa prendre en paix son café.»

Je répondis de mon mieux à ces diverses questions. Enfin, on m'appela auprès du pasteur. J'entrai dans une petite chambre à demi plongée dans l'obscurité. Le pasteur, un homme de haute stature, la tête couverte d'une calotte noire, était précisément occupé à bourrer sa pipe. Il ne se tourna de mon côté que lorsqu'il eut fini cette opération et qu'il se mit à battre le briquet. J'avais la gorge serrée par une émotion aussi poignante que lorsque je tins le catéchisme pour la première fois. Il commença enfin:

— Il est temps que vous veniez vous montrer. Je ne comprends réellement pas ce que pensent les jeunes régents d'à présent et comment ils peuvent tenir l'école pendant quatre semaines avant de venir trouver le pasteur. Mais ils veulent faire à leur tête. Comment un régent peut-il arriver ainsi dans une école, comme s'il tom-

baît du ciel, sans s'être entendu auparavant avec son prédécesseur et avec le pasteur sur l'état de l'école? Il y a quantité de choses qu'il est indispensable de connaître si l'on veut travailler avec quelque succès.

Ainsi parla-t-il du haut de sa grande taille, la tête entourée d'étincelles et de tourbillons de fumée.

Je m'excusai tant bien que mal; j'alléguai le manque de temps, les catéchismes. Mais je me gardai bien cette fois de parler de mon habileté à faire l'instruction religieuse.

Il me montra une chaise de bois et s'assit dans un grand fauteuil recouvert de cuir comme je n'en avais jamais vu.

Quand il eut fini son algarade et que nous fûmes assis, il prit un ton plus aimable et demanda:

— Qu'avez-vous fait jusqu'à présent à l'école et que comptez-vous faire à l'avenir?

J'exposai longuement la marche de mon enseignement; je dis combien les élèves avaient été négligés, quelle peine je me donnais et quels progrès les enfants avaient faits sous ma direction.

— Quand comptez-vous vous mettre à l'écriture et au calcul?

— Oh! il y a déjà deux ou trois garçons qui m'ont dit vouloir commencer après le nouvel-an l'écriture et le calcul des tas de foin.

(A suivre.)

La Chaux-de-Fonds

COLLISION. — Hier, à 11 h. 40, un automobiliste qui circulait sur l'avenue Léopold-Robert, ne put s'arrêter à temps derrière une file de voitures qui laissait le passage aux piétons. Il entra en collision avec l'arrière du dernier des véhicules.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CERCLE OUVRIER. — Ce soir, à 20 h. 15, assemblée générale statutaire du Cercle ouvrier, à la Maison du Peuple.

ACCROCHAGE ENTRE UN CYCLISTE ET UNE VOITURE. — Hier, à 18 h. 20, à l'intersection des rues du Progrès et du Docteur-Coullery, un accrochage s'est produit entre une voiture et un jeune cycliste. Ce dernier, blessé au front, a été conduit à l'hôpital. Il a regagné son domicile après avoir reçu les soins nécessaires.

Décès

Gygi née Hänni Rosa, née le 24 février 1890, ménagère, épouse de Numa-Henri (Les Planchettes).

Le Locle

Les Quinzaines culturelles

Concert du Trio de Vienne

Composé de Rudolf Buchbinder, pianiste, de Peter Guth, violoniste, de Heidi Litschauer, ce trio nous a donné un merveilleux concert l'autre soir au Casino. Ces jeunes musiciens, qui travaillent ensemble depuis une douzaine d'années, ont enchanté leurs auditeurs par la qualité et l'homogénéité de leur jeu.

Le bouquet formé pour le programme de ce concert contenait le « Trio en si bémol majeur » op. 97 de Beethoven, le « Trio en ut majeur » KV 548 de Mozart et le « Trio en mi bémol majeur » op. 100 D 929 de Schubert.

Il n'est pas fréquent d'emporter d'une audition une impression de beauté qui subsiste, grandisse, sans qu'une comparaison vienne en diminuer l'éclat.

Dès les premières mesures, nous avons remarqué l'étonnante fusion des instruments, le timbre propre à chacun dans l'intime harmonie; tel coup d'archet, telle manière de frôler la corde; et l'extraordinaire rubato du pianiste.

Longuement applaudis, les musiciens viennois donnèrent encore un bouquet de virtuosité abondamment garni de caractère et de virtuosité.

Elles nous paraissent procéder d'une intention profonde, poursuivie avec une volonté persévérante de se concentrer dans la pensée de chacun des compositeurs, sans concession à quoi que ce soit.

Si l'allegro du trio de Mozart nous permit d'admirer la merveilleuse souplesse des musiciens, l'andante cantabile nous fit goûter la légèreté du piano dans le détail du texte et l'excellent dialogue du violon et du violoncelle dans une sonorité raffinée et des nuances exquises. Et l'allegro final, très poétique, suit en relief l'élegant rubato du pianiste.

Le trio de Beethoven, si profond qu'il soit, n'en est pas moins violent et communicatif. Si intime que soit la pensée du maître, il ne sait la garder en lui; il veut lui donner son envol. L'allegro débute avec une grande vigueur; puis des accents sentimentaux caractérisés jusqu'au paroxysme

alternent avec des pizzicati d'une douceur suave; si bien que le dialogue était haussé au niveau d'une conversation extraterrestre. Le scherzo d'un style très dansant, tout à la fois volubile et gracieux, précédait un andante cantabile d'allure assez solennelle, qui nous amène à un dialogue finement confidentiel des violons où les vibrati exprimaient des sentiments de haute qualité.

Le trio de Schubert fut d'une qualité poétique remarquable. L'andante con moto fut développé dans une élégance sonore qui se maintint durant tout le mouvement. Le scherzo, joyeux et fluide comme un ruisseau qui déambule entre les fleurs et les mousses, avait une saveur de printemps. Le dernier mouvement, allegro moderato, morceau de bravoure où la virtuosité, le tempérament et la nuance doivent s'accorder dans un élan lyrique passionné, mais bien contrôlé, amena un finale brillant et impétueux comme un feu d'artifice.

Longuement applaudis, les musiciens viennois donnèrent encore un bouquet de virtuosité abondamment garni de caractère et de virtuosité.

RENVERSÉ PAR UNE VOITURE. — Hier, à 13 h. 25, le petit François Huguenin, âgé de quatre ans, qui s'était élançé sur la chaussée de derrière un camion à l'arrêt, a été renversé par une voiture, à la rue du Progrès. La victime blessée à un pied, a été conduite à l'hôpital.

COMMUNIQUÉ

Service des balayures. — Le public est avisé que le service d'enlèvement des ordures ménagères sera supprimé le lundi 26 mai 1969 (Pentecôte). Le service fonctionnera dans toute la ville le mardi 27 mai 1969, dès 7 h.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: 20.30, «Adolphe ou l'Age tendre».
CINÉMA CASINO: 20.30, «Pancho Villa».
MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 14.00 à 18.00, dix-neuf tapisseries autrichiennes contemporaines.
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Breguet. (Dès 21 h., le No 17 renseigne.)

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Le tribunal présidé par F. Boand, a condamné:

S. B., à 67 jours d'emprisonnement réprimés subis par la préventive et 470 francs de frais pour entrave à l'action pénale.

V. M., à un mois d'emprisonnement, par défaut, et 125 fr. de frais pour violation d'une obligation d'entretien.

A. P., à 10 jours d'emprisonnement 50 fr. d'amende, 270 fr. de frais et publication du jugement pour ivresse au volant et récidive et infraction à la LCR.

P. M., à 3 jours d'emprisonnement avec sursis pendant 2 ans et 25 fr. de frais pour tentative ou délit manqué de vol.

R. A., à 10 jours d'emprisonnement, et 25 fr. de frais pour vol.

R. N., à 5 jours d'emprisonnement, 50 fr. d'amende et 180 fr. de frais pour ivresse au volant et infraction à la LCR.

R. C., à 500 fr. d'amende et 200 fr. de frais pour ivresse au volant et infraction à la LCR.

Folklore et connaissance de l'Autriche

L'exposition de costumes folkloriques autrichiens, après avoir été appréciée par nos amis loclois à Centrexpo, a pris place à la Galerie de l'ADC. Elle est complétée par des cartes, des affiches et des photos, qui permettent de faire ample connaissance avec l'Autriche.

Très bonne idée des organisateurs d'avoir pensé associer, pour un soir, un de nos groupes folkloriques, soit Ceux de La Tchaux, à cette manifestation. On a donc chanté, dansé à la mode de chez nous et d'ailleurs. Ce fut très sympathique et fort gai.

E. F.

CARNET DU JOUR

Cinéma

RITZ: 20.30, «Des Pissenlits par la Racine».
CORSO: 20.30, «Mayerling».
PLAZA: 20.30, «Les Chasseurs de Scalps».
EDEN: 20.30, «Un Shérif à New York».
SCALA: 20.30, «Le Massacre d'Hudson River».

Divers

CHANNE VALAISANNE (1er étage): 20.15, conférence de M. Pierre Grimm, «La question jurassienne».

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE: 10.00 à 12.00, 15.00 à 19.00; 20.00 à 22.00, exposition littéraire Robert Musil.

20.15, lecture par dix comédiens du TPR de la pièce de Robert Musil: «Vincent et l'Amie des Personnalités»; débat.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS: Les achats de la ville de Vienne.

GALERIE ADC (L.-Robert 84): 8.30 à 12.00 et 14.00 à 18.30, «Le costume folklorique autrichien».

AULA DES FORGES: 10.00 à 22.00, l'Autriche présente les travaux de quinze architectes 1965-1968.

Sports

CHAMPIONNAT DE L'ACFA: terrain du Patinage: 18.30, Cassina-Sadamel; 19.10, Espagnol II—Montagnard; 19.50, Migros-Lully.

Pharmacie d'office

Pharmacie Pillonel, av. Léopold-Robert 58a. (Dès 22.00, le No 11 renseigne.)

Une initiative des T. C.

Depuis hier, un autobus dessert de nouveaux quartiers, ceux de la Ruèche et des Tours de l'Est.

Cette ligne 8-9 décrit une boucle à l'ouest de la fabrique Rotary, au lieu dit Sur-le-Sentier, elle longe la rue des Crétets jusqu'au Grand-Pont, passe par l'avenue Léopold-Robert, la rue Fritz-Courvoisier et celle de l'Etoile, pour gagner les tours de l'Est. Retour par la rue de la Promenade, la rue Neuve, l'avenue Léopold-Robert, le Grand-Pont et la rue des Crétets. L'horaire est fixé à 36 minutes durant les heures creuses et à 18 minutes aux heures de pointe. Si la fréquentation est suffisante, l'horaire sera amélioré en conséquence.

Dès le 1^{er} juin, entrée en vigueur du nouvel horaire CFF, plusieurs améliorations seront apportées sur d'autres lignes. De plus, un horaire des T. C. sera établi et remis gratuitement aux usagers.

Bienne

Affaire d'avortement

Siégeant sous la présidence de M. Dreier, le Tribunal de Bienne s'est occupé mercredi d'une affaire d'avortement. Il a condamné W. F., 1928, de Corgémont, à trois mois de prison, moins quatre jours de préventive et à 250 fr. de frais de justice pour avortement; M^{me} J. E., de Bienne, 1938, divorcée, sur laquelle l'avortement a été pratiqué, à deux mois de prison avec sursis durant trois ans et à 125 francs de frais; J.-P. L., 1933, de Bienne, pour avoir assisté à l'opération, à vingt jours d'arrêt, deux ans de sursis et à 125 fr. de frais.

Le tribunal a également condamné une septuagénaire, accusée de vol et d'escroquerie, à quatre mois de prison avec trois ans de sursis et à 600 francs d'amende. Elle avait notamment volé à des amis une cassette contenant environ 500 fr.

Fin de la session du Grand Conseil bernois

Le Grand Conseil bernois a mis, mercredi, un terme à sa session de mai qui aura duré près de trois semaines, en votant deux motions et en entendant le développement de la réponse à une interpellation relative à l'intervention séparatiste à Strasbourg, l'an dernier. Il a en outre pris congé de M. Hans Hof qui a donné sa démission de chancelier pour le 31 mai.

Dans son interpellation, René Gueissaz (soc., Berne) demandait au gouvernement ce qu'il pensait de cette intervention, dans quelle mesure il est de sa compétence d'agir et ce qu'il veut entreprendre. Après avoir rappelé qu'un groupe de l'Association féminine pour la défense du Jura, accompagné de quelques membres «Béliers» s'est rendu, sous la conduite d'une institutrice, à Strasbourg, R. Gueissaz se pose la question suivante: «Une institutrice, dont le salaire provient en bonne partie de subventions cantonales, n'enfreint-elle pas, par de tels agissements, les règles et les lois qui régissent le corps enseignant?»

M. Jaberg, directeur de la Justice, répond à cette question en déclarant que cette institutrice n'a fait l'objet d'aucune plainte à la suite de son voyage à Strasbourg, et qu'elle «ne fait jamais de politique à l'école». En ce qui concerne l'intervention elle-même, tout en affirmant qu'elle «constitue un acte diffamatoire face à la Suisse et au canton de Berne», M. Jaberg affirme qu'elle ne tombe sous le coup d'aucun article pénal, selon un avis de droit recueilli auprès du ministère public fédéral.

Utilisant la discussion, M. Roger Jardin (lib.-rad., Delémont) a contesté les déclarations de M. Gueissaz et déclaré que son interpellation permettra de «faire un char humoristique lors de la prochaine Fête du peuple jurassien».

Le Grand Conseil adopte ensuite à une grande majorité une motion demandant la création de bases légales facilitant la collaboration dans le cadre des régions et permettant une juste répartition des charges financières entre les communes d'une même région. Le motionnaire est en effet d'avis que la rapide croissance des grands centres urbains et des régions qui les entourent obligent à repenser les relations entre les communes, surtout sur le plan scolaire.

Jusqu'à maintenant, il n'existe aucune législation obligeant les communes voisines d'une grande ville à participer aux frais d'enseignement bien

CHRONIQUE NEUCHATOISE

NEUCHÂTEL: Cours sur les stupéfiants. — Pour répondre au vœu exprimé par différentes autorités cantonales de police, le Ministère public fédéral, office central suisse pour la répression du trafic illicite des stupéfiants, a élaboré le programme d'un cours d'instruction qui a lieu à Neuchâtel les 21 et 22 mai, sous les auspices de l'Institut suisse de police. Plus d'une centaine de policiers de toute la Suisse participent à ce cours, dirigé par M. Hans Walder, procureur général de la Confédération. Des spécialistes présenteront des exposés traitant aussi bien de l'aspect scientifique que de la législation en la matière.

COUVET: Une ferme incendiée. — Un incendie a détruit, hier soir, une ferme de Malmont-Moyen, au-dessus de Couvet. Il s'agit d'un bâtiment momentanément inhabité, appartenant à un Bernois, mais exploitée par la famille Magnin, qui habite à quelque distance. L'accès extrêmement difficile de l'endroit a fait qu'au moment où les pompiers sont arrivés sur place, tout était détruit. Une enquête est en cours pour déterminer les causes du sinistre.

LES HAUTS-GENEVEYS: Chute fatale. — M. Otto Wagner, tenancier du Tea-room Bellevue, était tombé d'une échelle, il y a quelques jours. Il vient de mourir des suites de ses blessures.

CHRONIQUE JURASSIENNE

DELÉMONT: Agression au vitriol. — M. Henri Imhof, modeleur, maître de travaux manuels au collège de la ville de Delémont, a été victime d'une agression, lundi soir, alors qu'il travaillait dans son atelier de modelage. Il allait ouvrir la porte de ce dernier lorsqu'un inconnu lui lança au visage le contenu d'un flacon de vitriol avant de prendre la fuite. Gravement brûlé aux yeux, la victime a été transportée d'urgence dans une clinique de Bâle.

qu'une grande part de ces enfants de ces communes suivent leurs classes en ville.

Enfin, le législatif a accepté une dernière motion invitant le Conseil exécutif à revoir certains articles de la loi sur l'organisation communale à la suite de l'introduction du suffrage universel (hommes et femmes). Le motionnaire est d'avis que l'article relatif au droit d'initiative doit être révisé.

Avant de clore la séance, le président a annoncé la mise sur pied d'une commission devant calculer l'incidence financière de l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 1976 et une votation populaire relative aux crédits nécessaires par l'organisation de tels jeux. Cette votation devrait avoir lieu avant le mois d'octobre.


Noté en marge

Hier, dernier jour de la session du Grand Conseil bernois, le gouvernement a répondu à diverses questions écrites déposées par les parlementaires. C'est ainsi que nous apprenons que ce ne sera pas ces prochaines années que les travaux de suppression des passages à niveau sur la route Sonceboz—La Chaux-de-Fonds seront entrepris. On cherchera toutefois à les inscrire dans le programme d'aménagement routier de 1971-1973. D'autre part, aucune date définitive ne peut être avancée quant à la réalisation du projet d'une autoroute sur la rive droite du lac de Bienne.

Concernant le cas du ressortissant italien Mario La Torres, qui a été frappé d'expulsion par les autorités fédérales, c'est à cause de son activité politique illicite et non de ses opinions politiques en tant que chef responsable du Parti communiste d'Italie dans le canton de Berne, répond le gouvernement cantonal.

La chaleur dont furent gratifiés les députés a incité hier les parlementaires à déposer une intervention demandant notamment si l'on ne pourrait pas modifier la loi qui prescrit que les députés doivent se présenter en habit foncé, et, d'autre part, si l'on ne pourrait pas envisager de «laisser tomber la veste» durant les sessions de mai et de septembre. Il faudra attendre la prochaine session pour connaître la réponse du gouvernement.

Ch. WISARD.



Nous cherchons pour entrée immédiate ou à convenir

VENDEUSE

si possible, au courant de la branche textile.

Se présenter le matin, ou adresser offres

cojo à la mercerie

Avenue Léopold-Robert 41
LA CHAUX-DE-FONDS

coiffure



Sans rendez-vous Garderie d'enfants

La Chaux-de-Fonds: OLY-COIFFURE
Immeuble Fleur-de-Lys
Léopold-Robert 13, tél. (039) 270 66
Sans rendez-vous

PERMANENTES A FROID
Fr. 23.— tout compris

COLORATION
Fr. 16.— et Fr. 18.—
tout compris

Prix nets, pourboires compris

OLY COIFFURE



PARURE OUI DURE

GENÈVE

4^e SEMAINE DE VACANCES POUR LES APPRENTIS UN GRAND SUCCÈS SYNDICAL

Lundi 28 avril 1969, une délégation de la CGAS (Union des syndicats et organisations d'employés) a été entendue par les représentants de l'UAPG (Union des associations patronales genevoises). Cette séance avait été précédée de deux réunions préliminaires dont la première remonte au 17 avril 1968. A cette époque, la délégation syndicale avait préparé un cahier de revendications qui comprenait entre autres la question de la revalorisation des conditions d'apprentissage.

Les apprentis genevois ont désormais droit à quatre semaines de vacances dès cette année. L'accord intervenu lundi 28 avril 1969 est applicable immédiatement dans toutes nos professions.

Il faut dire que cet accord est un peu, et même beaucoup, le résultat de l'action engagée par la FOMH il y a déjà plus d'une année.

L'ACTION DE LA FOMH

Le problème de la formation professionnelle a été inscrit dans le cahier de revendications CGAS à la demande des délégués de la FOMH. Chacun se rappelle en effet que notre section syndicale s'est toujours particulièrement préoccupée de l'amélioration des apprentissages. A cet effet, elle était déjà intervenue au dernier congrès national de la FOMH. Les propositions genevoises relatives à l'apprentissage ont été approuvées par les congressistes.

UN IMPORTANT TRAVAIL PRÉPARATOIRE

Suite à cette importante décision, notre section s'est employée à faire entrer dans les faits les décisions du congrès. Elle a tout d'abord organisé une grande enquête sociologique sur l'apprentissage avec le concours d'une équipe de sociologues professionnels. Cette enquête a duré plus d'une an-

née et elle s'est terminée par la rédaction d'un important rapport qui a permis de faire le point sur la formation professionnelle à Genève. Grâce à l'éclairage nouveau apporté par ce travail sérieux, les comités professionnels ont pu, avec leur expérience de l'apprentissage, entreprendre de nombreuses discussions avec plusieurs organisations patronales.

PARTICIPATION DES APPRENTIS

Dans deux secteurs importants, la métallurgie et la métallurgie du bâtiment, les contacts avec les employeurs ont pu s'effectuer avec la participation des délégations d'apprentis nommées par le groupe des apprentis FOMH qu'anime W. Borel. Cette entrée des apprentis dans les discussions paritaires comme délégués syndicaux est un événement qu'il convient de souligner car, à notre connaissance, il n'existe aucun autre exemple de ce genre dans l'ensemble du mouvement ouvrier, en Suisse comme à l'étranger.

SUCCÈS FOMH

Les négociations entamées avec les employeurs ont permis la réalisation de diverses revendications. Dans la métallurgie du bâtiment, les salaires des apprentis ont été fortement augmentés (1^{re} année, 250 fr.; 2^e année, 350 fr.; 3^e année, 450 fr., et 4^e année, 550 fr.).

Les électriciens n'ont pas tout à fait obtenu les mêmes normes de salaires, mais nous reviendrons à la charge auprès des employeurs.

Dans la métallurgie, les interventions de la FOMH ont permis que s'instaure un dialogue fructueux au sujet de l'apprentissage. Cette discussion paritaire a permis l'introduction d'une 4^e semaine de vacances l'hiver dernier déjà par le fait que tous les apprentis ont pu bénéficier de cinq jours de congé payés sans effectuer

de rattrapages des heures perdues.

La question des salaires est actuellement à l'étude. En plus de cela, le problème d'une réforme de l'apprentissage est à l'ordre du jour des discussions entre la FOMH et les organisations patronales.

ACCORD GÉNÉRAL UAPG-CGAS

L'accord qui vient d'être signé entre nos syndicats et l'ensemble du patronat permet la généralisation des quatre semaines de vacances pour l'ensemble des apprentis genevois. Cet accord a été rendu possible par les succès précédemment enregistrés par la FOMH et, à ce propos, il est significatif de savoir que ce sont E. Suter et P. Schmid qui, sur ce sujet, ont été les porte-parole de la CGAS lors de la séance décisive du 28 avril dernier.

PÉTITION D'APPRENTIS

L'automne dernier, quelques mouvements de jeunesse ont décidé d'entreprendre une action en faveur de la quatrième semaine de vacances pour les apprentis. Notre groupe d'apprentis, fort de plus de 400 membres, a accepté de participer à cette action tout en précisant que des résultats avaient déjà été acquis sur le plan syndical et que des négociations étaient en cours.

Nos jeunes ont fait leur part dans la cueillette des signatures de cette pétition qui ne tendait, en fin de compte, qu'à appuyer les efforts syndicaux, ce qui s'est produit. Plus de 2000 signatures ont été recueillies. La pétition a été transmise au Grand Conseil genevois qui ne l'a pas encore examinée. Il faut bien avouer qu'elle est devenue sans objet depuis que les apprentis ont obtenu la quatrième semaine de vacances.

CONCLUSIONS

L'action syndicale amorcée par la FOMH a porté ses fruits. Les apprentis de toutes les professions ont désormais droit à quatre semaines de vacances.

C'est dans la ligne de notre politique de large information que nous avons tenu à mettre tous les responsables syndicaux de la section au courant du cheminement de cette action syndicale réussie.

UNE LOI ARCHAÏQUE

LA DÉMOCRATIE À L'UNIVERSITÉ

Je voterai non le 1^{er} juin. Les raisons de mon refus sont simples : le Conseil fédéral a décidé — d'accord avec le canton de Vaud — de fédéraliser l'EPUL de Lausanne. Cette première décision a été ratifiée par nos Chambres durant la session d'automne 1968. Logiquement, le Conseil fédéral aurait dû au même moment soumettre le projet d'une nouvelle loi d'organisation pour les deux écoles polytechniques fédérales de Lausanne et de Zurich. Il ne l'a pas fait. Au lieu de cela, il nous a soumis une réédition à peine aménagée de l'ancienne loi d'organisation de 1854 en élargissant sa compétence à l'école de Lausanne. Ici je passe aux aveux : conseiller national, j'ai avalé l'opération. Comme mes collègues je n'ai guère fait attention à ce qui se passait durant cette session extrêmement chargée dans ce domaine vital des universités techniques. Ou plutôt : nous, députés romands, nous nous concentrons tous entièrement sur la première question, celle de la reprise par la Confédération de l'école de Lausanne. Il n'y eut pas une discussion véritable lorsque la décision N° 2, celle des structures et de l'organisation générale de l'administration, de l'enseignement et de la recherche aux deux écoles désormais fédérales fut votée. Trois propositions d'amendement (ce qui est très peu pour un sujet de cette importance) étaient formulées : une proposition provenait de la minorité de la commission qui avait étudié la loi ; une proposition de caractère technique était signée par le conseiller Théodore Gut de Staefa et une dernière série de propositions d'amendement était formulée par moi-même. Le matin du débat, j'ai retiré — moyennant une déclaration dite personnelle à la tribune — l'ensemble de mes propositions. Episode peu glorieux. J'en conviens. Mais enfin : des collègues m'avaient persuadé la veille (avec des arguments qui m'avaient alors paru valables) qu'il ne fallait pas provoquer une discussion de structure. Autrement les conservateurs — une ixième fois! — se fâcheraient et refuseraient même la reprise fédérale de l'EPUL. Voici pour le climat de cette session d'automne.

Les étudiants ont lancé leur référendum pour deux raisons bien compréhensibles. La première : ils pensent qu'il est inacceptable — vu l'importance capitale des deux universités fédérales pour l'avenir scientifique du pays — de reconduire purement et simplement une loi vieille de plus de 125 ans. Un effort de réflexion devrait être fait pour savoir quelles structures et quels buts assigner à la recherche technique et à la pédagogie. En plus : la loi fédérale devrait pouvoir servir de modèle et formuler les options essentielles d'une réforme universitaire qui actuellement est en cours dans plusieurs cantons de Suisse (dont les plus avancés dans leurs travaux sont Genève et Bâle). Deuxième raison : l'article 10. La loi sur les écoles polytechniques a passé aux Chambres en automne 1968. Dans la session précédente, le Conseil national avait accepté la loi concernant les subventions fédérales aux universités cantonales. Un débat intéressant avait précédé cette décision : il avait montré qu'un nombre croissant de députés étaient et sont en faveur de la cogestion étudiante. Le Conseil fédéral s'est donc senti obligé de traiter le problème dans la loi sur les écoles polytechniques. Seulement, par manque de temps, par manque d'informations ou plus simplement encore par une excessive et très regrettable prudence politique, il a proposé une solution qui ne satisfait personne. Selon son texte (soumis à la votation du 1^{er} juin) les étudiants peuvent «être entendus» par le conseil des écoles. Qu'est-ce que cela veut dire ? Rien du tout. Aucune réalité de cogestion véritable ne s'abrite derrière ce paragraphe. L'université doit être gouvernée démocratiquement. Chaque groupe d'usagers (exemple : les étudiants) doit disposer des voix délibératives qui correspondent à sa force numérique. Il n'existe pas d'autre critère en démocratie. Autrement dit : la disposition en question reste totalement inacceptable aussi longtemps qu'elle n'accorde pas un nombre de représentants déterminé aux étudiants. Et ceci dans toutes les instances de l'université fédérale. Les étudiants — en général — demandent une représentation tripartite. Ils se retrouvent ainsi en retrait sur la position démocratique élémentaire qui demande que chaque groupe d'usagers soit représenté en fonction du nombre de ses membres. Dans la représentation tripartite, chaque collègue (professeur, assistant, étudiants) élit séparément et pour un nombre de places équivalents ses représentants.

EN CONCLUSION

Je voterai non le 1^{er} juin. L'essentiel — la reprise de l'EPUL par la Confédération — est acquis et n'est pas soumis au vote référendaire. Il reste le fait que, si le non l'emporte le 1^{er} juin, l'EPUL reste théoriquement, sans loi d'organisation. Ennuï mineur parce que les structures antérieures sont là et pour ce qui est des relations avec Zurich un «modus vivendi» sera trouvé sans difficultés, les deux écoles ne se situant finalement pas dans deux pays hostiles. Il me paraît que la revendication de cogestion démocratique, formulée par les étudiants, est une revendication fondamentale. Elle vaut d'être défendue. Et puis : le rejet de cette loi archaïque confrontera le Conseil fédéral avec ses vraies responsabilités : celles qui exigent qu'il élabore une loi d'organisation universitaire véritablement contemporaine et qui soit un modèle pour les nouvelles lois cantonales à venir.

JEAN ZIEGLER, conseiller national.

LANCY : Le Conseil municipal de Lancy est convoqué en séance ordinaire à la mairie de Lancy, jeudi 22 mai 1969, à 20 h. 30.

Les laissez-vous mourir?

Ranimés d'avoir mangé pendant quelques mois — grâce à vous — 2000 enfants biafrais, peuvent néanmoins, bientôt, mourir de faim. Parce que c'est chaque jour qu'il faut manger, pour vivre.

En effet, naguère alerté à grands cris, l'ameutement des hommes autour d'une enfance martyre se disperse ou s'enfuit.

Pourtant permanent, le supplice des petits Biafrais affamés passe en dernière page (quand il y passe...) et se fige, sans visage et muet, dans les greniers de nos consciences. On constate même que, pour avoir contribué une ou deux fois à les nourrir, bien des gens vivent dans l'illusion qu'ils les ont secourus pour toujours.

Alors que, si leur survie est pour l'instant acquise, leur vie ne l'est nullement. Vivre : c'est toute la vie.

Et ces charniers où nous avons ramassé nos petits, ces charniers les attendent encore. Car le pain de l'année dernière ne les nourrit pas cette année. Il est mangé, le pain. Et l'indifférence criminelle des adultes va rejeter nos enfants à la mort.

Dans une brochure largement diffusée, le gouvernement de la République gabonaise rappelle que, «après des pourparlers entre le Gouvernement biafrais et Terre des hommes, le Conseil des ministres gabonais décidait d'accueillir au Gabon les enfants biafrais malades» et que «du 12 au 25 septembre 1968, 1132 enfants furent acheminés sur Libreville à l'initiative de Terre des hommes».

Sur ce nombre (diverses organisations assumant l'entretien des autres), Terre des hommes fait vivre sur terre gabonaise, peut-être pour des années, 500 enfants et leur indispensable et nombreux personnel.

Cependant qu'au Biafra même sept

centres Terre des hommes devraient pouvoir fournir quotidiennement plus de 2000 repas. Ravitaillément amené par des avions dont chaque vol (6 à 11 tonnes) coûte plusieurs milliers de dollars.

...Plus le financement de pavillons que Terre des hommes, obligatoirement, édifie au Gabon, pour ses enfants jusque-là logés dans des locaux dont les propriétaires, d'urgence, exigent l'évacuation.

...Plus les soins donnés à 200 ou 250 enfants hospitalisés en Suisse ou ailleurs.

...Plus, un peu partout, les autres actions de Terre des hommes.

Aussi, dans l'angoisse singulièrement atroce de voir passer de mode la souffrance des enfants du Biafra, Terre des hommes vous appelle, chacun de vous personnellement, au secours de tant de douleur innocente. Au secours d'enfants hier à l'agonie, aujourd'hui et demain difficilement nourris, mais que les vautours mangeront — comme sont mangés et l'ont été tant d'autres — si l'humanité qui avait financé leur résurrection, soudain inhumaine, n'en prend plus souci et les abandonne.

Au secours continu de nos enfants biafrais. Continu. Tout le temps. Sans cesse. Aussi longtemps que les événements nous imposeront (à nous, prétendus hommes humains et responsables) de les nourrir et de les élever.

Si nous vous demeurons à jamais reconnaissants de vous devoir leur survie, nous ne vous en supplions pas moins, aujourd'hui, de nous donner — tout de suite et dorénavant — de quoi leur assurer la vie.

Vie semblable — au nom des mêmes droits — à celle de vos enfants. Terre des hommes, Lausanne.

Compte de chèques postaux 10 - 115 04.

Cela est arrivé

UNE GRANDE BRASSERIE QUITE SAINT-JEAN POUR LA PRAILLE

Il y a 42 ans, la Brasserie Feldschlösschen, la plus grande de Suisse, fit l'acquisition de la Brasserie de Saint-Jean. Dans cette ancienne brasserie, Feldschlösschen installa son dépôt de Genève. Le chiffre d'affaires de ce dernier augmenta rapidement et il correspond actuellement, à lui seul, à l'écoulement de 100 000 hectolitres ou 10 millions de litres de bière, ce qui signifie que plus de 30 millions de «carougeoises» de cette brasserie sont consommées en moyenne à Genève par année, dont 60 % en été.

L'ancienne installation de Saint-Jean ne pouvait donc plus suffire. C'est pour cette raison et pour encore mieux satisfaire les besoins de la clientèle que le dépôt de Saint-Jean est abandonné. La brasserie a pris mercredi possession du dépôt de bière le plus moderne de Suisse, à La Praille.

La Taverne de Saint-Jean, symbole de l'ambiance brasserie suisse, reste en exploitation.

La voie ferrée permet désormais aux wagons-citernes de parcourir le trajet de Rheinfelden à La Praille dans les meilleurs délais. La qualité de la bière à Genève est donc égale à celle de Rheinfelden.

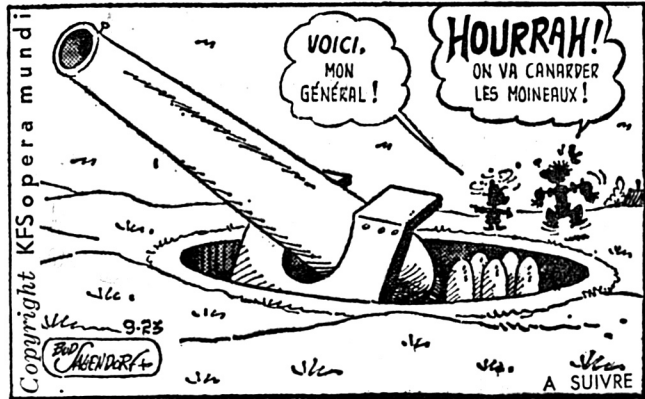
On peut le dire, Feldschlösschen fait partie de l'industrie et de l'économie genevoises. La construction

du nouveau dépôt de La Praille comprenant d'importants bâtiments a été confiée principalement à des entreprises genevoises et romandes.

Quant à l'ancien dépôt, il fera place à de nouveaux quartiers d'habitation.

LA QUATRIÈME COURSE D'ORIENTATION SATUS-GENÈVE

qui s'est disputée le jour de l'Ascension dans les bois de Chancy a connu un succès réjouissant. Par un temps ensoleillé et des conditions de terrain idéales, 110 coureurs en provenance des cantons romands (sauf du Valais), ainsi que d'Argovie et de Berne, répartis en sept catégories, se disputèrent les premières places. Seize grands spécialistes s'alignèrent en catégorie élite, alors que l'éventail des autres catégories permit aux moins habitués et aux débutants de faire le parcours leur convenant. Le faible nombre d'abandons prouve l'excellent esprit sportif qui n'a cessé de régner tout au long de cette compétition sympathique. Les vainqueurs de chaque catégorie reçurent une belle médaille souvenir, ce sont : Elite B : Eric Bucher, Lausanne-Ville ; Seniors : Otto Ernst, Berne ; Elite C : Equipe Kuhn-Bachofer, Chêne-Bougeries ; Juniors : Equipe Raymond-Stadelmann, Vevey ; Dames : Gerda Wassmer, Suhr ; Ecoliers : Equipe Eugster-Perrotin, Genève ; Populaire : Equipe Haeggeli-Vogel, Laupen.



Mémento genevois

- CAROUGE
SALLE DES FÊTES: 20.30, concert symphonique, avec François Perret, flûtiste, le pianiste noir Oswald Russell et le Collegium academicum, qui viennent d'accomplir deux brillantes tournées, l'une au Congo-Kinshasa, l'autre en Italie. Danses de Mozart, suite de Bach, pastorale d'Högneger et concerto pour piano de Beethoven. Direction et commentaires: Robert Dunand.
- PROMENADE DU LAC: 20.45, corps de musique d'Elite.
- COMÉDIE (161. 24 05 00): 20.45, les Amis de la Danse présentent «Le Ballet de Chambre suisse».

CONVOICATIONS DU PARTI

ZURICH: Section romande du PSS. — Assemblée ordinaire de section, jeudi 22 mai 1969, à 20 h. 15, Restaurant Schönau, Langstr. 200, Zurich. Conférence avec diapositives en couleurs de M. Ch. Gertsch, Adliswil, sur le sujet suivant: « Le tour de l'Amérique latine ».

CANTON DE NEUCHÂTEL
NEUCHÂTEL. — Comité de section, jeudi 22 mai, à 20 h. 15, à l'Hôtel City.

CANTON DE GENEVE
GENEVE: Jeunesse socialiste. — Le comité est convoqué le jeudi 22 mai, à 20 h. 30, au Café de la Butte, place Isaac-Mercier 1. Ordre du jour: journal des jeunesses socialistes.

D'UN SPORT A L'AUTRE

Slovan Bratislava, un grand vainqueur

La finale de la coupe d'Europe des vainqueurs de coupe n'aura réuni à Bâle que 22 000 spectateurs, mais ce fut un grand match. Le football offensif a payé. Les Tchèques de Slovan Bratislava comme les Espagnols de Barcelone ont donné une bonne leçon à tous les adeptes du jeu défensif.

Slovan Bratislava a finalement battu Barcelone par 3 à 2, avec des buts de Cvetler (1^{re} minute), de Hrivnak (31^e), de Capkovic (43^e), cependant que

● Au stade Aztèque de Mexico, en présence de 100 000 spectateurs, le Pérou a battu le Mexique par 1-0 en match international amical.

Barcelone avait égalisé à 1-1 par Zaldua (16^e) et marqué un deuxième but par Rexach à la 51^e minute.

Ainsi, pour la première fois, un club tchèque gagne la coupe des vainqueurs de coupe. Cette victoire est méritée, même si la chance a quelquefois été du côté des joueurs tchèques. Mais, finalement, cette chance, Slovan l'a créée. Ses joueurs se sont montrés très entreprenants, allant sur toutes les balles, prenant pour principe qu'aucune balle ne devait être perdue. C'est bien ce qui arriva notamment sur le deuxième but de Hrivnak qui, bénéficiant d'un contre avec un arrière espagnol, poursuivit son action et arriva seul devant le gardien espagnol. Sur le troisième but tchèque, Capkovic eut également un

peu de chance. En poursuivant l'arrière espagnol Pereida, Capkovic profita d'une de ses erreurs pour reprendre le ballon et finalement le loger au bon endroit.

Dans cette rencontre, les Tchèques, qui avaient ouvert le score dès le première minute, dominèrent un moment. Mais, lorsque Zaldua égalisa pour Barcelone, les rôles furent inversés. Dès la 20^e minute, les Espagnols jouèrent beaucoup mieux et eurent le jeu en main. Au milieu du terrain notamment, ils dominèrent assez nettement. Il a fallu un but contre le cours du jeu (de Hrivnak) pour que leur pression faiblisse un peu.

Dans cette rencontre encore, Barcelone fut plus technique, mais Slovan Bratislava fut plus efficace.

● Vingt-deux personnes ont été blessées hier soir à Newcastle lors de violentes bagarres qui se sont déroulées sur le terrain même, au cours d'un match de demi-finale de la coupe des villes de foire. Pendant la furieuse mêlée finale, l'arbitre, un Gallois, renvoya les deux équipes aux vestiaires, afin de mettre les joueurs à l'abri. Six ambulances ont transporté à l'hôpital les blessés, parmi lesquels se trouvait un policier. Au moment de la suspension, Newcastle menait par 2-0 devant Glasgow Rangers. Le match aller s'était terminé sur le résultat de 0-0. Newcastle est qualifié pour la finale et rencontrera le club hongrois de Ujpest Dosza.

● Deux matches comptant pour le championnat de première ligue se sont disputés hier soir. Meyrin a battu Yverdon par 3-2, alors que Fontainemelon, grâce à un but de Ritschard à la 78^e minute, a battu Vevey par 1-0. Ainsi, Meyrin est à l'abri de tout souci, alors que Fontainemelon, qui a encore un match à jouer contre Nyon, doit réaliser un point s'il entend éviter toute surprise. En effet, Fontainemelon a 17 points en 23 matches, alors que Nyon et Stade Lausanne ont 13 points en 22 matches seulement.

● Quatre jours après avoir été battue 8 à 0 par l'Ecosse, l'équipe nationale de Chypre a concédé une seconde défaite fleuve dans le cadre des rencontres du groupe 7 du tour préliminaire de la coupe du monde. Devant 40 000 spectateurs, à Essen, les Cypriotes, inférieurs sur tous les plans, ont dû s'incliner sur le résultat de 12-0 face à l'Allemagne occidentale.

PROGRAMMES



RADIO

Jeudi 22 mai 1969

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes. 17.55 Roulez sur l'or! 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.40 Sports. 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 La bonne tranche. 20.00 Magazine 69. 20.30 Micro sur scène. 21.30 «Le Terminus du Moloch», pièce. 22.30 Inf. 22.35 Médecine. 23.00 Araignée du soir. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes. 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.15 Disques. 20.30 Henri Michaux et le voyage. 21.10 Légèrement votre. 22.00 Chasseurs de sons. 22.30 Europe-jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Lecture. 16.30 Orch. récréatif. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert récréatif. 20.30 Opérettes. 21.10 Danses hongroises. 21.30 Jeunesse-magazine. 22.15 Inf. 22.25 Jazz.

Vendredi 23 mai 1969

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. 8.30 Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 Sonate. 9.15 Radioscolaire. 9.45 Concerto. 10.00 Inf. 10.05 Sonate. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Concerto. 11.00 Inf. 11.05 Bon week-end. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Quatre à quatre. 12.30 Miroir-midi. 12.45 «Chère Euse», lettre de route. 13.00 Musicolor. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

TV ROMANDE

Jeudi 22 mai 1969

16.45 Entrez dans la ronde. 17.05 Für unsere jungen Zuschauer. 18.00 Bulletin. 18.05 Vie et métier. 18.35 Bonsoir. 19.00 Trois petits tours. 19.05 «Apollo 10». 19.40 Téléjournal. 20.00 En direct d'«Apollo 10». 20.25 Caméra-sport. 20.50 «Autopsie d'un Meurtre», film. 23.10 Téléjournal.

Vendredi 23 mai 1969

8.45 En direct d'«Apollo 10».

TV FRANÇAISE

Jeudi 22 mai 1969

1^{re} chaîne. — 18.15 Dernière heure - Contact. 18.25 Total 3000. 18.40 Actualité littéraire. 19.10 Maison de Toutou. 19.15 Actualités régionales. 19.40 «Les Oiseaux rares», feuilleton. 20.00 Télésoir. 20.25 Campagne électorale. 21.05 Mission impossible. 21.55 Panorama. 22.55 Pour le cinéma. 23.55 Télé-nuit.

2^e chaîne. — 18.55 Pour les jeunes. 19.35 Télésoir couleurs. 19.55 Télésports. 20.00 Le mot le plus long. 20.30 Variétés. 21.35 Clio, les livres et l'histoire. 22.30 On en parle.

Vendredi 23 mai 1969

1^{re} chaîne. — 12.00 Midi-magazine. 12.40 Télémidi. 13.00 Campagne électorale. 13.35 Cours de la Bourse. 14.24 et 15.06 TV scolaire.

2^e chaîne. — 14.00 Conservatoire des arts et métiers.

La coupe internationale

Le comité de la coupe internationale — après s'être appelée coupe Rappan, puis championnat international d'été, l'épreuve est devenue la coupe internationale de football — a procédé, à Bâle, au tirage au sort de l'épreuve 1969. Celle-ci réunira trente-six équipes de dix pays, à savoir cinq équipes danoises, suédoises et suisses, quatre autrichiennes, polonaises, tchécoslovaques et ouest-allemandes, trois hollandaises, deux belges et une française (Marseille, le vainqueur de la coupe). Voici les groupes concernant les équipes suisses:

Groupe 1: Malmoe (Su), Olympique Marseille (Fr), Servette (S), Kaiserslautern (All).

Groupe 2: Oester Vaexjoe (Su), Go Ahead Deventer (Ho), Szombierki Bythom (Pol), Lugano (S).

Groupe 4: Oerebro (Su), Zilina (Tch), Bellinzona (S), Nec Nimegue (Ho).

Groupe 5: Norrkøping (Su), Rapid Vienne (Aut), Young-Boys (S), Hannover 96 (All).

Groupe 9: Odense (Da), Odra Opole (Pol), La Chaux-de-Fonds (S), Beveren Waas (Be).

Etape de transition au Tour d'Italie, MAIS EXPLOIT DE CORTINOVIS

Cette sixième étape, courue sur un parcours tourmenté entre Follonica et Viterbe (198 km.), a vu la victoire du jeune néo-professionnel italien Franco Cortinovic (24 ans) qui a battu au sprint dix coureurs (Anni, Schiavon, Armani, Santambrogio, Colombo, Baldan, Neri, Rota, Morotti et Conti) échappés avec lui à 20 km. de l'arrivée, après que Silvano Schiavon, dernier rescapé d'une fugue de cinq coureurs (Anni, Zandegu, Vandenberghe, Armani) eut été rejoint au terme d'une poursuite de 30 km.

Franco Cortinovic, champion d'Ita-

lie amateur en 1968, a donc réussi une performance très méritoire. Coureur rapide, adroit et très ambitieux, le Bergamasque est en passe de devenir un des plus sûrs espoirs du cyclisme transalpin.

Le grand protagoniste de la sixième étape ne fut cependant pas Cortinovic, mais bien Vittorio Marcelli, qui a réussi un authentique exploit confirmant pleinement sa jeune réputation: une échappée solitaire de près de 100 km. C'est là un record qu'il ne sera pas facile de battre dans les prochaines étapes.

Classement de l'étape: 1. Cortinovic (It), 5 h. 00' 14"; 2. Santambrogio (It); 3. Armani (It); 4. Lievore (It); 5. Baldan (It); 6. Colombo (It); 7. Neri (It); 8. Schiavon (It); 9. Conti (It); 10. Morotti (It); 11. Rota (It), tous même temps; 12. Bitossi (It), 5 h. 02' 12", et tout le peloton.

Classement général: 1. Polidori (It), 22 h. 38' 48"; 2. Merckx (Be), à 59"; 3. Anni (It), à 1' 02"; 4. Benfatto (It), à 1' 16"; 5. Adorni (It), à 1' 32"; 6. Gimondi (It), à 1' 33"; 7. Zilioli (It), à 1' 39"; 8. Michelotto (It), à 1' 50"; 9. Schiavon (It), à 2' 14"; 10. Colombo

La F.H. rend compte de son activité

(Suite de la troisième page)

UNE ANNÉE D'EXPECTATIVES

Si l'on veut caractériser 1968, du point de vue économique, on peut dire, en simplifiant, qu'elle fut une année d'expectatives, voire d'incertitudes. Un an après l'heureuse conclusion des négociations dites du Kennedy-Round, le danger occasionné par le retour des Etats-Unis à une politique protectionniste ne saurait être exclu tant que le président Nixon n'aura pas marqué, par des mesures concrètes, sa volonté de poursuivre la politique libérale pratiquée par la précédente administration américaine.

COMMERCE AVEC L'EST

Pour ce qui est des relations économiques et commerciales de la Suisse avec les pays de l'Est, il faut observer que les récents événements de Tchécoslovaquie ont joué un rôle négatif. Le commerce extérieur suisse avec les pays de l'Est est relativement peu important puisqu'il représentait, en 1967, 2,2% de l'ensemble des importations suisses et 3,6% du total des exportations. Mais, après la stimulation enregistrée parallèlement aux tendances à la libéralisation observée dans certains pays du Comecon, il faut s'attendre à ce que ces relations, du moins temporairement, se ralentissent de façon sensible.

ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Comme par le passé, la Fédération horlogère a consacré une bonne partie de ses efforts à l'organisation d'activités promotionnelles (Foire de Bâle, exposition «Montres et Bijoux», entretien de centres de formation technique et commerciale, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, sont au nombre des activités permanentes de la F.H.

1969: PERSPECTIVES FAVORABLES

Dans la mesure où les exportations horlogères dépendent de la conjoncture économique prévalant dans les différents marchés d'exportation, l'année 1969 s'annonce sous des auspices assez favorables, bien que les alertes monétaires possibles et le renforcement, qui ne saurait être exclu, des tendances protectionnistes

risquent de peser dans un sens défavorable.

DÉFENSE DE L'ORIGINE SUISSE

L'une des tâches les plus ardues, mais en même temps les plus passionnantes, de la F.H. consiste dans la défense de la notion même de «montre suisse». Son prestige représente pour l'industrie horlogère helvétique un capital inestimable qui accroît l'efficacité de ses actions collectives aussi bien que la politique de marque de chacune de ses entreprises. Mais, et c'est le revers de la médaille, la primauté de la «montre suisse» est constamment remise en question dans son contenu et sa signification. L'indication de provenance est quotidiennement contrefaite par de petits fraudeurs artisans ou de véritables gangs dont les méthodes varient comme les formes de la contre-façon et l'origine des produits qui lui servent de base. Ces fraudes peuvent aller de l'utilisation abusive de l'indication de provenance «Swiss Made» suivie du nom, également contrefait, d'une grande marque ou d'une marque connue localement jusqu'à l'utilisation d'indications «Swiss Type» ou «Swiss Model». Elles portent chaque mois sur des milliers, voire des dizaines de milliers de pièces. Le tort porté à la montre suisse, en général, et aux nombreuses marques plagiées est d'autant plus considérable que la qualité de ces produits contrefaits est souvent très inférieure.

En 1968, la F.H. a donc poursuivi les efforts qu'elle mène, de longue date, contre ces pratiques commerciales déloyales. Et, parallèlement à son action de défense de la montre suisse, elle s'est préoccupée, aussi bien dans l'intérêt de l'industrie horlogère que des consommateurs, de déterminer quelles conditions précises devaient réunir une montre pour pouvoir porter l'indication «Swiss Made»: «instrument à mesurer le temps dont le mouvement est: 1° assemblé en Suisse; 2° mis en marche, réglé et contrôlé en Suisse; 3° assujéti au contrôle technique en Suisse selon le système en vigueur, et 4° dont le 50% au moins de la valeur de toutes les pièces constitutives (sans le coût d'assemblage) provient d'une fabrication suisse».

L'heure approche!

nouveau:
prix dis.....
tous ... jours
... tous
... magasins Coop

coop

«Apollo 10» sur orbite lunaire

La phase la plus importante de la mission d'«Apollo 10» a commencé. Arrivé au terme de son long voyage vers la lune, le «train spatial» s'est inséré sur orbite lunaire. Il doit maintenant poursuivre sa ronde pendant soixante heures trente et une minutes et se livrer aux vérifications d'équipement et à l'examen des aires d'alunissage pour préparer la voie à la conquête de la lune.

Le déroulement des opérations de mise sur orbite a eu lieu avec une rigoureuse précision:

A 16 h. 19 (21 h. 19), «Apollo 10» n'était vers qu'à 1159 km. de son objectif vers lequel il fonçait à 7700 km. à l'heure.

A 16 h. 38 (21 h. 38), l'engin, toujours inscrit sur sa trajectoire cislunaire, passait au-dessus de la face cachée de la lune. Les communications radio avec le sol s'interrompaient immédiatement pour ne reprendre qu'à 17 h. 12 (22 h. 12), quand «Apollo» réapparut au-dessus de la face visible du satellite de la terre.

A 16 h. 45 (21 h. 45), «Apollo 10» se trouvait à 182 km. de sa cible. Sa vitesse avait encore augmenté et atteignait 9033 km. à l'heure.

Une minute plus tard, les cosmonautes mettaient à feu leur propulseur principal afin de freiner et de pouvoir s'inscrire sur orbite lunaire. L'allumage dura 5 minutes 56 secondes. En ces six minutes, la vitesse d'«Apollo 10» tombait à 6013 km. à l'heure et l'engin s'inscrivait sur sa première orbite lunaire elliptique.

Les coordonnées de cette orbite sont à peu près celles prévues par la NASA: 110 km. 360 de périynthion et 313 km. d'apocynthion.

«Apollo 10» a effectué deux révolutions sur cette orbite elliptique, puis à 21 h. (jeudi à 2 h.), l'équipage a allumé de nouveau son propulseur pour

«circulariser» l'orbite à 112 km. d'altitude. L'engin tournera alors trente et une fois autour de la lune avant de repartir pour la terre.

IMAGES EN COULEURS DE LA SURFACE LUNAIRE

«Apollo 10» a transmis, à 21 h. 35, (jeudi à 2 h. 35 suisse), pendant 25 minutes, par télévision, les premières images en couleurs de la surface lunaire.

Les vues transmises «en direct» d'une altitude de 111 km. au-dessus de la lune ont fait apparaître des plaines uniformément grises, où se détachent quelques cratères vivement éclairés par le soleil.

CERNAN DANS LE MODULE LUNAIRE

Eugène Cernan, pilote du «module lunaire», qui, jeudi, descendra jusqu'à 15 km. au-dessus de la surface de la lune a gagné, mercredi soir, l'habitacle du «LEM» pour une visite d'inspection et de contrôle de l'appareillage du bord. Cette visite permettait à l'équipage d'«Apollo 10» de s'assurer que le «module» est fin prêt pour le simulateur d'atterrissage auquel il doit se livrer, jeudi, alors qu'il évoluera en autonomie pendant huit heures.

LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Les deux engins se sépareront à 15 h. 10 (20 h. 10 heure suisse) pour refaire leur jonction à 23 h. 20 (vendredi 4 h. 20), après avoir rempli la mission essentielle confiée par la NASA aux trois astronautes d'«Apollo 10»: démontrer la parfaite manoeuvrabilité du «LEM» en orbite lunaire et préparer le premier débarquement sur la lune, le 20 juillet, au cours du vol «Apollo 11».

La «tragédie rhodésienne» est consommée

La «tragédie rhodésienne» est consommée: M. Ian Smith a délibérément renoncé à tout règlement négocié avec la Grande-Bretagne en décidant de soumettre par référendum à la minorité blanche (237.000 habitants) un projet de Constitution qui transformera la Rhodésie en république et qui exclut à tout jamais l'accès au pouvoir de la majorité africaine (4 millions et demi d'habitants).

La Constitution ségrégationniste, qui sonne le glas de la création éventuelle d'un Etat multiracial, contient en effet trois dispositions essentielles: 1. La moitié des terres restera à perpétuité entre les mains de la minorité européenne. 2. Le nombre d'élus africains augmentera progressivement, mais il n'atteindra, dans le meilleur des cas et dans des délais indéfinis, que la moitié du nombre des députés. 3. Toute modification de la Constitu-

tion exigera une majorité des deux tiers, ce qui implique que le système envisagé restera en vigueur pour toujours.

Mais une fois de plus, devant un fait accompli, le Gouvernement britannique, qui ne peut pas compter sur l'appui de l'opinion publique dont la majorité est devenue indifférente au sort de la Rhodésie, maintiendra et s'attachera à renforcer les sanctions économiques obligatoires entérinées par le Conseil de sécurité, mais battues en brèche par un nombre croissant de pays, dont certains Etats africains militants. Mais la Rhodésie, qui continuera à dépendre de l'aide économique et financière de l'Afrique du Sud, risque de rester isolée sur le plan diplomatique et de faire face aux assauts croissants des guérilleros armés et entraînés par les Etats africains avec le concours de la Chine.

Elections françaises Dernier sondage

La cote de M. Georges Pompidou est stable. Celle de M. Alain Poher progresse. Enfin, Gaston Defferre recule. Telles sont les indications données par les derniers sondages sur les élections présidentielles françaises, réalisés par la SOFRES et publiés hier après midi par le journal «Le Monde».

Ce sondage, qui a été effectué vendredi et samedi derniers, donne les résultats suivants: Pompidou 42% (contre 42% également lors du dernier sondage SOFRES réalisé les 5 et 6 mai); Poher 39% (contre 35%); Duclos 12% (contre 10%); Defferre 6% (contre 11%); Rocard 1% (contre 2%). Les deux autres candidats, MM. Alain Krivine et Louis Ducatel, n'apparaissent pas dans ce sondage.

La chambre à gaz pour Sirhan

Sirhan Bichara Sirhan a été condamné mercredi à mourir dans la chambre à gaz. Le juge a refusé aux avocats du meurtrier du sénateur Robert Kennedy un nouveau procès et il est demeuré sourd à l'appel de la famille Kennedy en faveur d'une mesure de clémence.

L'affaire va maintenant être déléguée automatiquement en appel à la Cour suprême de Californie. Les formalités de l'appel repoussent au moins à un an la date de l'exécution du condamné.

La situation sociale en Italie

Une centaine de fonctionnaires cadres ont occupé pendant une heure le Ministère du trésor à Rome. Les fonctionnaires, qui ont commencé hier matin une grève de cinq jours, après plusieurs semaines de «grève du zèle», entendaient solliciter du gouvernement une restructuration de leurs carrières, la revalorisation de leur fonction, et la mise au point rapide d'une réforme administrative (en gestation depuis près de vingt ans, sous dix-neuf ministères successifs). D'autres part, les postiers ont repris hier le travail après une grève de deux jours qui a abouti à un accord.

Au Grand Conseil vaudois: Les examens d'entrée aux collèges secondaires QUAND DONC VIENDRA LA RÉFORME?

Trois interpellations socialistes ont marqué la dernière séance de la session de printemps du Grand Conseil: celle d'A. Piller demandant la modification de l'article 54 de la loi sur le statut général des fonctions publiques cantonales (allocation complémentaire), celle de Violette Parisod relative aux tâches du bureau du tuteur général (débordé) et celle de J. Morier-Genoud sur les examens d'entrée aux collèges secondaires. La place nous manque, aujourd'hui, pour nous étendre sur les deux premières; en revanche, nous pensons qu'il convient de donner in extenso le texte de la troisième, à l'exception de son introduction.

Des examens soigneusement préparés

«Je crois, a déclaré J. Morier-Genoud, savoir que les examens d'admission aux collèges secondaires vaudois sont très soigneusement préparés, avec beaucoup de sérieux et de minutie. Conçus dans le but d'opérer une sélection sur les bases les plus objectives possibles, ils présentent les deux caractéristiques suivantes: d'une part, ils comportent un nombre très élevé de difficultés, d'autre part ils sont dans leur présentation aussi différents que possible des travaux que les élèves ont accompli à l'école primaire et auxquels ils sont habitués.

Certains aspects de ces épreuves ont soulevé des critiques à vrai dire injustifiées, telles que leur chronométrage par exemple, qui paraît indispensable, si l'on veut assurer une certaine égalité entre les candidats. De même, la question: Mozart, ou Brahms, est-il le plus grand compositeur, a soulevé des tollés, alors même que peu importait le nom du musicien cité, puisqu'il s'agissait d'un test de raisonnement, le candidat devant répondre qu'il s'agissait d'une opinion. Nul n'était besoin de connaître Mozart ou Brahms et la question aurait pu être: M. Chaudet a-t-il été le meilleur conseiller fédéral que nous ayons eu, sans que l'enfant dont le père connaît personnellement M. Chaudet fut nécessairement favorisé.

Deux critiques justifiées

En revanche, il est deux critiques qui me paraissent justifiées: premièrement ces épreuves défavorisent des élèves émotifs, affolés devant le nombre de difficultés qu'elles présentent, ainsi que devant leur forme inusitée. Deuxièmement, malgré les précautions prises, elles entraînent inévitablement un bachotage, qui fausse précisément leur caractère objectif. Certains maîtres se font un point d'honneur d'avoir le plus grand nombre d'élèves possible et ils les soumettent dans ce but à un entraînement intensif, sacrifiant le reste du peloton qui s'essouffle et finalement renonce. D'autres maîtres n'ont pas le même souci et ne pousseront absolument pas leurs élèves.

Le fond du problème

Ensuite de la fuite découverte lors des derniers examens de ce printemps, le département a publié un communiqué soulignant «les inconvénients de l'importance excessive que beaucoup attachent aux examens d'entrée au collège». Mais, ainsi que le relève à juste titre l'éditorial de l'«Educateur et Bulletin corporatif» du 28 mars 1969, comment pourrait-on en vouloir aux parents de craindre que ne se ferme devant leur enfant le portillon capital de la scolarité, après avoir entendu sur tous les tons que l'avenir est aux instruits.

C'est bien là le problème, car ce ne sont pas tant les épreuves et les tests que le système qu'ils impliquent qui

est critiquable. En effet, ces examens sont purement et brutalement un concours. En cas d'échec, la seule solution qui s'offre à l'élève est de se présenter l'année suivante — et les épreuves seront plus difficiles, étant donné qu'il aura onze ans — ou de renoncer. Le résultat fréquent est que les parents envoient leur enfant dans une école privée, afin de le préparer plus intensément pour l'année suivante. Il serait tout de même regrettable qu'un tel système ait pour seul effet de provoquer l'essor des écoles privées et ce n'est certainement pas là ce qu'on a cherché.

Un record qui ne mérite pas une médaille

Mais ce système devient d'autant plus condamnable, lorsqu'on sait qu'il sélectionne un enfant à dix ans, voire à neuf ans presque, s'il est de la fin de l'année, soit à un âge où son développement n'est pas encore suffisant de l'avis de tous les spécialistes. Une telle sélection est prématurée et va à l'encontre de toutes les expériences qui ont été réalisées. L'enfant n'est alors pour une bonne part que le reflet de son milieu familial et de la chance qu'il a ou qu'il n'a pas d'avoir des parents cultivés ou qui s'occupent de lui. Est-ce là la démocratisation des études que nous proclamons depuis plusieurs années? Notre canton détient en tout cas un record du monde sur ce point, record qui ne mérite pas une médaille, fut-elle frappée au coin de l'amateurisme le plus pur.

Il faut ajouter que ces examens font complètement abstraction des résultats antérieurs de l'élève, ainsi que de l'appréciation du maître qui l'a suivi. Certes, ils comprennent des tests psychologiques dont on peut admettre la valeur et qui permettent de juger de l'intelligence du candidat. Mais quelle est leur valeur, s'ils ne sont pas fondés sur une connaissance de l'enfant, des troubles psychologiques ou des conflits qui peuvent le perturber?

Spécialistes en vase clos

Enfin, et ce sera ma dernière remarque, les spécialistes qui préparent ces tests travaillent, malgré eux, trop en vase clos. Ils sont coupés du corps enseignant, qui leur témoigne souvent de l'incompréhension, voire de la méfiance. Or, à une époque où ceux-ci se plaignent à juste titre de voir leur profession dévalorisée — pensons au rôle et à l'importance que jouait le régent il y a cinquante ou cent ans — ne serait-il pas judicieux de les renseigner sur ces travaux, voire de les intéresser et de les associer à la recherche pédagogique? Ce serait une valorisation certaine, en tout cas pour ceux qui ont l'amour de leur métier.

Un cycle d'orientation

Encore une fois, le département paraît conscient des problèmes que posent ces examens et, dans son communiqué de ce printemps, il concluait en

précisant qu'il allait chercher les moyens d'y remédier. Mais dans quel sens? La réponse intéresse non seulement les députés, mais plus directement le corps enseignant et le public. La Commission des quarante a proposé dans son rapport un cycle d'orientation entre dix et douze ans, proposition judicieuse, mais dont on ignore encore quelles en seront les modalités pratiques. Qui les appliquera, les maîtres primaires ou les maîtres secondaires? Le canton de Vaud procédera-t-il seul à cette réforme ou dans le cadre de l'école romande? Ce sont là des problèmes importants et qui méritent une réponse.

Deux questions

C'est pourquoi je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Le Conseil d'Etat est-il disposé à modifier le système des examens d'admission sous la forme de concours aux collèges secondaires pour le remplacer par un cycle d'orientation généralisé?

2. Le Conseil d'Etat est-il disposé à réaliser d'ores et déjà cette réforme dans le canton ou à la promouvoir sans plus tarder dans le cadre d'une coordination scolaire romande?

Souhaitons que M. Pradervand, le grand chef de l'Instruction publique, ne tarde pas trop à répondre.

LE GRAND CONSEIL A ENCORE:

■ Entendu l'interpellation H. Berner (rad. Le Sentier), au sujet de la liaison de la vallée de Joux avec Lausanne et Yverdon en relation avec le réseau des autoroutes.

■ Ecouté l'interpellation Feignoux (soc. Payerne) relative à la route intercantonale Payerne-Estavayer.

■ Procédé à plusieurs naturalisations.

■ Voté, définitivement et à l'unanimité, le crédit de 15 335 000 fr. pour la quatrième étape des travaux de transformation à Cery (rapp., J.-C. Vautier, soc. Orbe).

■ Accepté définitivement, après les interventions de MM. Rapp (lib.), Mingard (POP) et P. Aubert, conseiller d'Etat, le crédit pour l'étude d'un centre de protection civile.

■ Ouï M. Sordet (PAI, Bretonnières) rapporter sur la pétition de l'AVIVO du canton de Vaud demandant une augmentation des prestations complémentaires à l'AVS. Après une mise au point de M. Viret (POP), la pétition a été renvoyée pour étude et rapport au Conseil d'Etat.

■ Prêté l'oreille à M. Debétaz qui répondait à une interpellation de M. Salina (PAI) à propos du subside alloué au Service consultatif ménager rural. Retenons que le conseiller d'Etat admet l'importance dudit service et qu'il est prêt à en faciliter le développement.

■ Suivi de façon assez distraite la réponse de M. Debétaz à M. Pichon (PAI) concernant la production porcine. Relevons que l'intervention de M. Benoît (rad. Lausanne) s'apitoyant sur le sort malheureux des cochons.

WILLY BRANDT.

EN QUELQUES LIGNES

● MADRID. — Le nombre des mineurs en grève dans les houillères des Asturies s'élevait hier à 1200

● CAP KENNEDY. — Un nouveau satellite de communications «Intelsat 3» a été lancé mercredi soir du Cap Kennedy pour être placé en orbite stationnaire à près de 36 000 km. d'altitude.

● AMSTERDAM. — La «Maison de la Pucelle», qui a été pendant cinq jours occupée par plusieurs centaines d'étudiants, a été totalement évacuée au cours de la matinée d'hier par les forces de l'ordre, qui sont parvenues à déloger sans violence les quelque deux cents contestataires qui s'y trouvaient encore.

● BUCAREST. — La Roumanie participera au sommet communiste du 5 juin à Moscou, a décidé mercredi le plénum du Comité central du P.C. roumain réuni à Bucarest.

● DUBLIN. — Des élections générales auront lieu en République d'Irlande le 18 juin, annonce un communiqué officiel publié à Dublin à minuit, qui informe que le gouvernement a été dissous par le premier ministre.

● MOSCOU. — Le correspondant du «Washington Post» à Moscou, M. A. Shub, a été prié mercredi de quitter le territoire de l'Union soviétique dans les 48 heures.

● ATHÈNES. — La Chambre des mises en accusation a rendu aujourd'hui son arrêt dans l'affaire des deux Palestiniens auteurs de l'attentat contre un avion de la compagnie israélienne El-Al à l'aéroport d'Athènes, le 26 décembre 1968, qui fit un mort. Cet arrêt décide que Mahmoud Mohamed Issa, 25 ans, instituteur et Maher Hussein el Yamani, 20 ans, étudiant seront traduits devant la Cour d'assises pour meurtre avec préméditation, possession et usage d'armes et d'explosifs.

● MOSCOU. — L'«Etoile rouge» organe du Ministère de la défense soviétique annonce la mort «à la suite d'une courte maladie» du général en retraite Alexandre Tcherniakov. C'est le seizième général en retraite ou d'active dont la mort est annoncée par l'«Etoile rouge» depuis le 10 avril.

● WASHINGTON. — Le président Nixon a nommé mercredi soir le juge Warren E. Burger — 61 ans — de la Cour d'appel fédérale du district de Columbia, président de la Cour suprême des Etats-Unis. Il succède au juge Earl Warren qui doit prendre sa retraite le mois prochain à l'âge de 78 ans.

● ROME. — Le Comité central du Parti socialiste italien a décidé d'ajourner au 23 juin les travaux de sa session actuelle. Ce délai doit permettre, espère-t-on, à un comité comprenant les leaders de tous les courants du parti de trouver une solution à la crise que traverse le PSI, dans le sens d'un élargissement à la gauche de l'actuelle majorité «centriste».